l'unité

M 2805 - N° 410 - 6 F. L'hebdomadaire du Parti socialiste 13 février 1981

POLOGNE

La carte de l'état-major

L'ARMEE polonaise vient de faire son apparition sur la scène politique. En proposant comme nouveau chef du gouvernement le général Wojciech Jaruzelski, le comité central du Poup (Parti ouvrier unifié polonais) vient de jouer ce qui semble être une dernière carte.

Depuis plusieurs mois, le Parti, l'Eglise, les syndicats officiels se sont épuisés à contenir, gérer une crise dont personne ne peut prédire l'issue. Avec l'émergence de Solidarité, les syndicats officiels ont implosé. L'Eglise a perdu, pour un temps seulement, son statut d'interlocuteur privilégié. Et le Poup, empêtré dans ses contradictions, subissant de lourdes pressions extérieures, n'a pas réussi à définir une politique et à s'y tenir. C'est que le comité central du P.c. polonais, lieu unique du compromis, reflète encore le « vieux parti », celui des années précédentes, le responsable des échecs. Certes, entre les libéraux et les durs, entre Kania et Moczar, un équilibre s'était réalisé. Mais face à une base de plus en plus radicalisée, à l'émergence de nouvelles revendications, la direction de l'Etat s'est retrouvée dans l'incapacité de changer et de trancher : samedi libre, syndicalisme paysan, droit à l'information pour Solidarité. A cette liste de revendications sont venues s'ajouter — ce qui est peut-être aujourd'hui le plus important — les exigences issues de la base même du Parti, sur la démocratie intérieure par exemple — et l'impossibilité de « remettre au travail » les salariés polonais.

La désignation du général Jaruzelski fait entrer dans les affrontements politiques quotidiens l'armée polonaise. Patron d'une armée puissante mais jusqu'alors silencieuse, le nouveau Premier ministre s'est toujours opposé à l'emploi de la force pour régler les problèmes intérieurs. Il est, semble-t-il, le dernier à pouvoir éviter une telle solution. Ou le premier à pouvoir mettre en œuvre l'état d'urgence.

Pour le reste, on peut douter que cette nomination puisse, à elle seule, résoudre les problèmes polonais. Alors que l'U.r.s.s. se fait un peu plus pressante chaque jour — elle « ne peut pas rester indifférente », vient de déclarer son ambassadeur à Berlin-Est —, alors que le Parti n'a trouvé aucune solution à ses problèmes internes à l'exception des règlements de compte au sommet de la hiérarchie. Jaruzelski et Kania risquent d'aller du compromis boiteux à la fermeté la plus rigide. En annonçant que la date du congrès du Poup ne serait connue que... plus tard, le dernier plénum a montré l'étendue de son embarras. Car pour adopter la direction du Parti au nouveau cours, pour espérer pouvoir calmer les esprits, retrouver la confiance du corps social, une telle mutation des organes dirigeants est nécessaire. Mais nombreux sont ceux qui doutent à Varsovie que les Soviétiques laissent la « gangrène » aller jusque-là.

On comprend, dans ces conditions, que les dirigeants polonais aient voulu mettre l'armée « dans le bain ». Non qu'ils pensent que le salut puisse venir d'elle, mais c'est pour eux le seul moyen de s'assurer son contrôle et de montrer au peuple polonais la gravité de l'heure.

G.P.

Le P.s. et les immigrés : l'envers de Montigny et de Vitry
(page 2)

Socialistes à Pékin : accueil chaleureux et précieuse information
(page 3)

Bidalou révoqué pour l'exemple
(page 4)

CHOMAGE : II. Quand on ne touche même plus la Sécurité sociale...
(page 6)

Rhône-Poulenc : une stratégie cousue de fil blanc
(page 7)

C.n.r.s. antichambre de l'A.n.p.e.?
(page 8)

A l'ouest, la guerre scolaire se rallume
(page 9)

V.g.e. contre l'I.v.g.
(page 12)



P.c.f. : les mains sales

PAR GUY PERRIMOND

LEUR combat ! Il fut un temps, pas si lointain, où le combat, les combats, des militants communistes forçaient le respect. On pouvait être en désaccord avec certaines de leurs analyses ou de leurs pratiques, on pouvait sourire ou être irrité de certaines de leurs fidélités, mal comprendre — ou trop bien comprendre — leur rapport ambigu à un « modèle » lointain, mais, sur le tas, dans l'entreprise ou la cité, leur persévérance, leur dévouement, leur humanisme allié à un internationalisme affiché et leur sens du concret, sonnaient clair. Leur combat parlait d'utopie, d'un homme qui ne serait plus un loup pour l'homme. Il parlait aussi d'Histoire, celle du mouvement ouvrier et véhiculait, protégeait, développait les valeurs forgées tout au long d'un siècle de lutte. La démocratie, la liberté, étaient inscrites sur les drapeaux, même si de temps à autre leur signification était oubliée — mais qui peut se targuer d'avoir toujours bonne mémoire ? —, la délation n'était pas considérée comme un des beaux arts !

Leur combat ! Depuis deux ans, les responsables communistes semblent avoir choisi le pire. Passons sur l'espoir brisé en 1977, sur les variations théoriques et idéologiques, sur les « peaux de banane » comme la publication d'un chiffrage économique pour le moins fantaisiste. Passons sur les discours, un soir de premier tour, sur les anathèmes, les insinuations, l'amalgame et les textes tronqués. Cela fait beaucoup, mais avec le temps, on en prend l'habitude ! Mais depuis quelques mois, leurs combats quotidiens, ceux mis en vedette, donnent un éclairage particulier à leur démarche. Les événements qui viennent de se dérouler à Montigny-lès-Cormeilles participent à ce « communisme nouvelle vague ». Et ils sont inquiétants.

Tout d'abord, les faits. Fin janvier, Robert Hue, le maire d'une petite ville de 14 000 habitants du Val-d'Oise, annonce qu'il part en guerre contre la drogue. Ce combat est louable. Les drogues, toutes les drogues — l'alcool y compris, même s'il est oublié par Hue — sont dangereuses et nous savons tous qu'on ne fait pas la révolution avec un verre, un joint ou une piqûre. Que la société actuelle favorise l'absorption de drogue, nul n'en doute. Luttons donc contre cette société. Et tout d'abord rendons l'espoir à ceux qui, dans le noir, ne voient d'autre issue que dans des paradis artificiels, qu'ils soient passagers ou définitifs.

Mais au moment où le maire annonçait son « combat personnel », préparé à vrai dire par des textes de Georges Marchais, un passage de résolution de congrès, une minicampagne de la Jeunesse communiste, un tract d'une des cellules de Montigny était distribué. Il annonçait la couleur : si le trafic ne cesse pas, nous donnerons les noms.

Il s'agissait donc d'un cas concret, précis. Le maire semblait avoir des informations et confiait à son parti des tâches relevant habituellement de la police, des magistrats, des psychologues, bref, d'organismes habilités à prévenir, surveiller, réprimer, juger. Et il le faisait en prenant soin de ne pas prévenir son conseil municipal !

Jeudi dernier, le cours des événements se précipitait. Un nouveau tract était distribué dans toute la ville accusant nominalement une famille de trafic de drogue. Il appelait à une manifestation devant leur domicile.

Les dénonciations et les manifestations symboliques ne sont pas choses nouvelles. Quelques grands de ce monde y ont eu droit : un directeur symbolise une firme même s'il n'en est pas propriétaire, un ministre, un Etat, un capitaliste, toute la bourgeoisie. Et selon les époques et les modes, ils furent qualifiés d'affâmeurs, de voleurs, d'assassins. Même si, individuellement, ils n'avaient ni assassiné, ni volé. Mais, ces symboles-là savaient qu'ils étaient symboles, avaient les moyens de se « défendre », la « dénonciation » étant seulement politique et leur milieu, leur ambition ou leur idéologie les protégeant.

Samedi matin, près de deux cents personnes manifestaient dans la cité où habite la famille présentée comme responsable du trafic de drogue. Une cité qu'en d'autres temps on aurait baptisée de transit. Des coupables étaient désignés à la vindicte publique, privés de moyen de défense.

Puisqu'on en est aux faits, restons-y. Samedi à 11 h 30, une organisation de base du P.c. s'est comportée en flic, en juge. Elle a, selon un communiqué de la Ligue des droits de l'homme « dénoncé notamment un citoyen (alors) que la Justice ne

(suite en page 2)

JOURNEE NATIONALE
« COLLECTIVITES LOCALES ET IMMIGRATION »

L'envers de Montigny

A Châtenay-Malabry, le Parti socialiste est passé à l'offensive tous azimuts pour l'insertion sociale de la population immigrée

PAR EMMANUELE PLAS

« NOUS traitons, ici, d'un des problèmes politiques les plus importants et dont les conséquences sur le plan national et international sont considérables », déclarait Jean Le Garrec, membre du bureau exécutif du Parti socialiste, lors de la journée nationale « Collectivités locales et Immigration » qui s'est déroulée, le 7 février, à la mairie de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

Avec quatre-vingts participants, pour la plupart des élus municipaux mais aussi des secrétaires fédéraux chargés des problèmes de l'immigration, Jean Le Garrec, Jean Perraudeau, secrétaire de la commission nationale « Immigrés », Marcel Debarge, secrétaire national aux Collectivités locales, Véronique Neiertz, secrétaire nationale chargée des Affaires internationales, et Bernard Derosiers, député (P.s.) chargé de la préparation du budget de la commission des Affaires sociales et économiques, à l'Assemblée nationale, ont établi un rapport qui vient d'être approuvé par le dernier Bureau exécutif du P.s. Ce rapport est d'abord un plan de travail. Il propose aux élus socialistes quatre directions à leur action en faveur de l'insertion sociale des travailleurs immigrés et de leurs familles.

Il s'agit donc pour les élus :

1) de renforcer et d'utiliser toutes les structures d'action, de participation et d'animation à l'adresse des immigrés : créer en plus des commissions extra-municipales des mairies dirigées par des socialistes (Jean Vous, le maire de Châtenay-Malabry, a cité l'exemple de sa commune où la commission est élue par un vote de l'ensemble des immigrés), des collectifs départementaux « immigrés » au sein des fédérations du P.s., comme l'a proposé Anne Labarde des Pyrénées-Atlantiques qui en a fait l'expérience dans sa fédération ; créer des offices municipaux des travailleurs immigrés, comme à Créteil ou à Grenoble ; agir collectivement avec les associations étrangères face au racisme, aux expulsions, aux problèmes des foyers, comme à Tourcoing. A l'horizon de cette action, le droit de vote aux élections locales pour les immigrés ayant plus de cinq ans de séjour en France. A remarquer qu'au Danemark et en Suède les immigrés votent dans les élections locales. En France, le Parti socialiste est le seul parti à avoir adopté cette position. Ce droit est explicitement cité dans le « Manifeste présidentiel » du candidat socialiste. Le vote des immigrés est aussi inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée européenne ;

2) de promouvoir le logement social. « Il est primordial, a dit Marcel Debarge, que l'implantation de logement social se fasse partout. » Gilbert Bonnemaison, maire d'Epinay et président du groupe socialiste du Conseil régional d'Ile-de-France, a avancé l'idée de création d'un office foncier régional et a proposé que le droit, tombé en désuétude, de réquisition des logements vides soit appliqué ; Daniel Benassaya, conseiller de Paris, a insisté sur le droit de préemption des communes qui devraient y consacrer un budget plus important : l'Etat devrait apporter un soutien financier aux organismes sociaux pour l'acquisition foncière dans les villes et non à la périphérie et pour favoriser un habitat de qualité. Des intervenants ont souligné que le 0,1 % pour le logement des immigrés était sous-utilisé. Il faudrait, d'autre part, que les municipalités soient représentées de droit dans les commissions départementales d'attribution du 0,1 ;

3) de développer l'accueil, l'animation et l'action culturelle : le droit d'association doit être reconnu aux immigrés ; le montant de la dotation de l'Etat aux bureaux d'aide sociale des communes doit tenir compte de la composition sociologique des communes ; des crédits du F.a.s. (Fonds d'aide sociale) financé par les prestations des immigrés doivent être attribués aux collectivités locales, au titre de la politique culturelle ; prestations des immigrés ; il faut instituer, comme dans le pays de Montbéliard, une péréquation entre les communes ;

4) Il faut, à l'école, diminuer le nombre d'élèves par classe et créer automatiquement des postes d'enseignement renforcé du français et non créer des classes ghettos pour immigrés ; former tous les maîtres à l'enseignement en milieu migrant, créer des postes pour l'enseignement de la langue d'origine. Instituer, donc, une « école égalitaire » pour corriger les inégalités.

A l'origine de cette politique mise en avant par les socialistes, un constat « fondamental » : la sédentarisation de l'immigration. Avec pour conséquence, une importance accrue des problèmes du logement, de l'école, des jeunes de la deuxième génération (et bientôt de la troisième), des femmes.

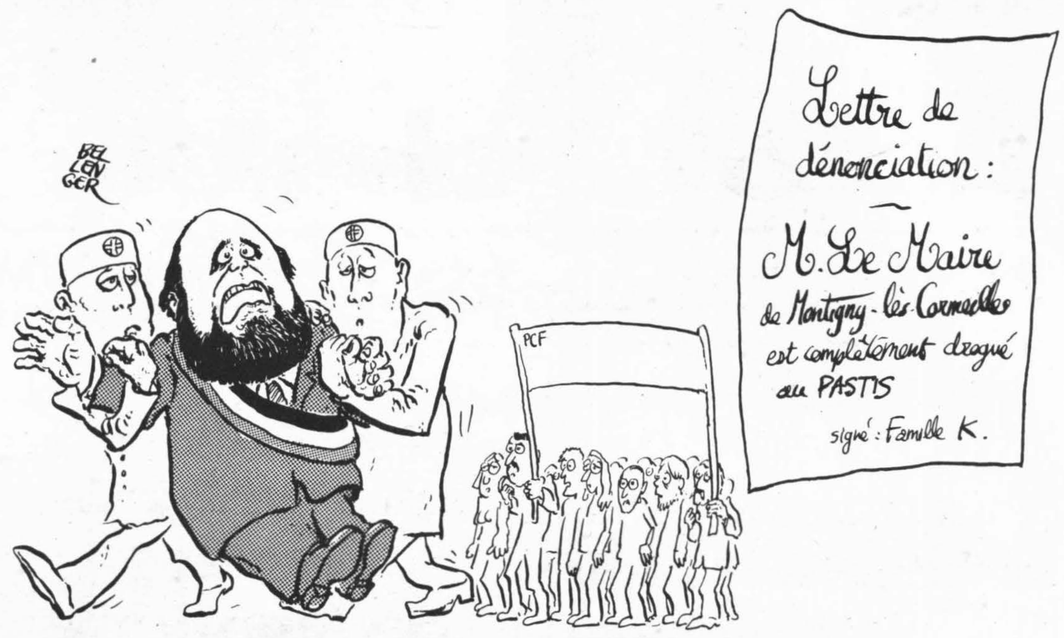
Les auteurs du texte préparatoire à la journée nationale avaient d'ailleurs tenu à préciser, d'entrée de jeu, que dans le contexte actuel de crise, de racisme et de division il ne s'agit pas seulement pour les socialistes de lutter pour la défense des droits et de la dignité des travailleurs immigrés, mais de lutter pour la défense des droits de tous les travailleurs : « Il n'y a pas à choisir entre la défense des uns et celles des autres : l'une n'est pas possible sans l'autre ; il s'agit d'un combat indivisible ».

La dénonciation des dérives racistes du Parti communiste qui relaie l'idéologie gouvernementale en s'attaquant aux conséquences et non aux causes, était aussi à l'ordre du jour. Jean Paty, conseiller municipal de Vitry, souligna la connivence du ministère de l'Intérieur avec les élus communistes de Vitry à l'occasion de la « manifestation spontanée » du 24 décembre dernier contre le foyer des Maliens : la police était avertie et quatre policiers se trouvaient sur les lieux. Toujours à Vitry, cette politique de pousse-au-crime raciste fait des ravages. Dans une entreprise qui emploie une majorité d'O.s. femmes et notamment une majorité de travailleuses immigrées, certaines Françaises ont agressé leurs camarades immigrées avec ces mots : « Quand Marchais sera président, on vous foutra à la porte ». La notion pseudo-scientifique de « quota » et de « seuil de tolérance », sécurisante parce qu'elle évite de poser les problèmes au plan social, a d'ailleurs été une des préoccupations des participants à la journée de Châtenay-Malabry. Jean Le Garrec rappela que le Parti socialiste déniait toute valeur à cette notion et en dénonçait le racisme sous-jacent.

S'attaquer au problème difficile — parce que émotionnel aussi — de l'intégration sociale des immigrés, c'est s'attaquer, ont observé les participants à cette journée, aux conséquences de trente ans de politique de la droite. « Le pire des racismes serait de nier ces problèmes, a affirmé Jean le Garrec. »

Quant à Véronique Neiertz, elle a dégagé l'aspect de rapport de force qui existe entre la France et les différents pays d'émigration, soulignant que les droits des travailleurs immigrés sur notre territoire ne sont pas les mêmes s'ils viennent de pays développés ou de pays du tiers monde. Et entre ces derniers même la différence est proportionnelle au pouvoir de domination de la France sur eux. Par exemple les allocations familiales servies et reversées dans leur pays d'origine sont de 50 F pour le quatrième enfant au Mali et de 185 F au Maroc ! « Aussi, a conclu Véronique Neiertz, on ne peut pas dissocier l'aspect intérieur et l'aspect international dans le vaste problème de l'immigration. »

Le Parti socialiste est donc passé à l'offensive tous azimuts pour l'insertion sociale de la population immigrée. ●



(suite de la page 1)

s'est pas prononcée sur sa culpabilité éventuelle, contrairement au principe républicain de présomption d'innocence ». En d'autres lieux, Mac Carthy faisait de même, en d'autres temps Staline décrétait « est trotskiste celui que je désigne comme trotskiste ». Cela s'appelle la chasse aux sorcières, et le mouvement ouvrier français avait réussi à ne pas trop prendre cette mauvaise habitude.

Frapper au « ventre »

Faut-il ajouter que la famille dénoncée est marocaine ? Cela fait beaucoup pour une famille : la drogue, des Marocains, huit enfants vivant dans de grands ensembles. Tout y est. Restera à expliquer pourquoi ! Depuis quelques mois, certains des « combats » impulsés par la direction du P.c.f. vont tous dans le même sens : l'accent mis sur la sécurité — l'ilotage par exemple semble intéresser Robert Hue —, sur un certain chauvinisme — l'ambiguïté du slogan « produisons français » est révélatrice ; un racisme rampant — dénoncé avec éclat par le Parti communiste martiniquais —, et enfin la drogue. Tous vont dans un même sens et s'adressent à un même public. Ils font appel à de vieilles craintes inconscientes, plus sensibles en ces temps de crise.

Or cette tentative maladroite de manipulation de l'inconscient ne peut avoir d'effet que sur la frange des salariés qui depuis de longues années se sont réfugiés dans un apolitisme sommaire. Et l'on retrouve là le forcing du P.c. pour faire inscrire sur les listes électorales ceux qui depuis des années sont allés jusqu'à « oublier » cette condition nécessaire au vote. Et, pour cette frange-là, inutile de « faire de la politique ». Mieux vaut frapper « au ventre », réveiller les craintes, manipuler les préjugés. La nouvelle affaire de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) où le maire communiste Bernard Laporte vient de demander la fermeture d'un des foyers Sonacotra et l'expulsion des immigrés afin d'y installer des studios pour jeunes couples, vient une fois de plus, illustrer cette « politique ».

Dès lors tout se tient et « le combat » de la direction communiste prend un sens. Méprisable, inquiétante pour une des deux grandes organisations politiques du mouvement ouvrier, cette perversion prend sa source dans les soucis électoraux du P.c. Car la direction est persuadée qu'elle perdra encore du terrain dans son électorat. La baisse déjà enregistrée dans la région parisienne par exemple, étant due au rééquilibrage de la gauche, il reste à subir les conséquences de la rupture de l'union et la politique suivie depuis 1977. Il est naturel que le P.c.f., pour masquer l'érosion de son électorat traditionnel, tente de mordre sur des couches qu'il avait jusqu'alors méprisées : la version moderne du lumpen prolétariat de Marx.

Voilà la grille. Reste l'application. Fin décembre, Robert Hue s'interrogeait : Georges Marchais devant participer à un meeting tenu à Montigny, quels thèmes suggérer au secrétaire général du P.c. ? Les propositions qui lui furent faites — l'urbanisme par exemple — n'ont servi à rien. C'est la drogue qui fut choisie. Le thème peut avoir son importance, mais le « triangle de la mort » décrit par Hue a intrigué policiers, médecins et éducateurs. Pour le Val-d'Oise, alors qu'il y avait eu huit morts par « surdose » en 1979, le nombre n'était plus que de six en 1980. Un léger mieux en quelque sorte. Et si un adolescent est mort à Montigny, c'est d'une surdose de trichloréthylène. La fédération communiste du Val-d'Oise n'en a pas décidé pour autant de manifester devant les grandes surfaces ou les droguistes ! Ou devant les laboratoires pharmaceutiques qui fabriquent les amphétamines. Bref, si, là comme ailleurs, la drogue — toutes les drogues et pas seulement celles utilisées surtout par les jeunes — fait problème, aucun C.e.s., aucun lycée de la région ne mérite, ce qui n'est pas le cas ailleurs, de surveillance spéciale.

Mais l'objectif, visiblement, n'était pas local : le 20 février, le meeting de Georges Marchais sera à cet égard révélateur. Déjà la présence, samedi dernier, de responsables fédéraux — plus nombreux que les militants locaux — donne une indication : la famille K. n'était qu'un prétexte pour une opération « nationale ».

Restent les « péripéties » : les certitudes du maire sont fondées sur une lettre. Ecrite par une habitante de la même cité que les K. Souvent les maires ont de telles informations. Tous, avec la police ou la gendarmerie, tentent de mesurer la matérialité des faits. Dans le silence. Car l'on sait que la majorité des dénonciations, mêmes celles dont le ton pathétique émeut, reposent le plus souvent sur rien.

A Montigny, le maire n'a pas hésité. Alors que tout le monde sait qu'entre les deux familles, l'une marocaine, l'autre algérienne, toutes deux victimes, toutes deux plus ou moins marginalisées, existe une rivalité et quelques haines récentes, voilà qu'un élu, au lieu de jouer son rôle traditionnel, prend le mors au dent, bouscule les règles, piétine le droit des gens, désigne des coupables avant que la justice, même pas saisie, pas plus que la police, ne se soit prononcée. Peut-on croire que si l'on avait dénoncé, sans plus de preuves — ou avec des preuves — un O.s. se nommant Durand, Dubois ou Dupont, la réaction aurait été la même ?

Attention au boomerang

C'est avec gravité qu'il faut dire que « le combat » mené à Montigny est un mauvais combat. Qu'il faille lutter contre les drogues qui le niera ! Mais faut-il pour cela se salir les mains, salir une famille, les marginaliser un peu plus ? Faut-il dévoyer le rôle de l'élu, mépriser la démocratie municipale, la liberté et le droit des gens, employer la délation.

Je ne sais si les K., les L., les M., les N., les O. ou les P. sont ou non des « dealers ». Ce que je sais c'est que le combat pour le socialisme passe par d'autres chemins. Et qu'à se salir les mains en route, le socialisme que l'on construit, si l'on arrive au pouvoir, n'a du socialisme que le nom.

Michel Poniatowski fonctionne à l'opération « coup de poing ». Il semble avoir fait des émules. La direction du P.c.f. devrait se méfier des opérations « boomerang ». ●

RECTIFICATIF

Le secrétariat de François Mitterrand communique. Dans l'organigramme de la campagne présidentielle publié le 2 février, la rubrique « Trésorerie, souscription nationale » doit être modifiée et complétée ainsi :

— à la place de Pierre Joxe, assisté de Jean-Paul Escande, Gilbert Bonnemaison et Pascal Lamy,

— lire : Pierre Joxe, assisté de Jean-Paul Escande, Gilbert Bonnemaison, Pascal Aubert et Pierre Lamy.

En raison des vacances scolaires, « l'Unité » paraît cette semaine sur douze pages. En revanche, la semaine prochaine, l'abondance de l'actualité — et notamment le compte rendu du voyage de la délégation socialiste en Chine — nous oblige à paraître sur vingt pages.

LE VOYAGE DE LA DELEGATION SOCIALISTE EN CHINE

Accueil chaleureux et précieuse information

Quatre mois après la visite de Giscard, qui a laissé un mauvais souvenir, les dirigeants chinois ne semblent pas fâchés d'avoir trouvé, en France, un interlocuteur en la personne de François Mitterrand

PAR CLAUDE ESTIER

De notre envoyé spécial

UN froid sec sous un ciel parfaitement bleu, d'immenses avenues longues de plusieurs kilomètres où ne circulent que des autobus et des voitures officielles et, à toute heure du jour, des milliers d'hommes et de femmes, vêtus de bleu ou de vert, dévalant sur des vélos noirs, telles sont les premières images de Pékin qui sont apparues à François Mitterrand, Lionel Jospin, Gaston Defferre et à l'imposant cortège de journalistes qui accompagnent cette semaine en Chine la délégation socialiste. Mais pour aucun des voyageurs il n'y avait là de surprise.

Plus frappants donc ont été, dès le premier jour, la chaleur de l'accueil et le ton donné par les dirigeants chinois eux-mêmes aux entretiens qui devaient culminer jeudi matin avec la rencontre entre François Mitterrand et l'homme fort du régime, Deng Xiaoping.

L'invitation au Parti socialiste français, qui remonte à environ dix-huit mois, s'inscrivait dans une politique nouvelle d'ouverture du Parti communiste chinois à l'égard d'un certain nombre de partis ouvriers d'Europe occidentale. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1980, Enrico Berlinguer et Santiago Carrillo ont été successivement reçus avec un certain éclat à Pékin, et aussi, plus discrètement, Mario Soarès et Bettino Craxi. A François Mitterrand a été réservé l'accueil des deux premiers, ce qui est sans précédent pour un dirigeant socialiste. Dans l'heure qui a suivi l'arrivée, le secrétaire général du Parti, Hu Yaobang, est venu le saluer à sa résidence et, avec lui, ce sont les deux vice-présidents du P.c.c., Li Xannian et Den Xiaoping, qui ont été ses interlocuteurs. Autre signe révélateur : « le Quotidien du Peuple » a consacré trois jours de suite articles et photos de première page à la visite de François Mitterrand.

Les entretiens eux-mêmes se sont très vite départi du caractère académique fréquent dans ce type de rencontre. Les interlocuteurs chinois n'ont pas hésité à aborder de front les problèmes internes de leur pays, tant au plan politique qu'économique. A cet égard, il est certain que la délégation socialiste ramènera une information précieuse sur laquelle nous reviendrons plus longuement la semaine prochaine mais dont on peut déjà retenir quelques traits essentiels.

La première constatation est qu'en dépit de certaines apparences, il est faux de dire que la Chine est en pleine « démaoïsation ». Le portrait géant de Mao domine toujours l'entrée de la Cité interdite, face à la grande place Tien Anmen et tout laisse à penser qu'il y restera longtemps encore. Simplement, Mao n'est plus un dieu. L'histoire présente l'a ramené à ses dimensions humaines. Il est celui qui a conduit la Chine à sa libération et qui l'a engagée sur la voie de la révolution. Mais il a commis des erreurs à partir de 1957, d'abord avec le « grand bond en avant » qui a abouti à une catastrophe économique, puis avec la révolution culturelle dont Li Xiannian explique aujourd'hui qu'elle a fait perdre dix ans à la Chine. Mais le même Li Xiannian qui, à soixante-douze ans, est un des rares vétérans de la Longue Marche constamment demeuré au sommet de la hiérarchie, ajoute tout aussitôt que les erreurs de Mao étaient des erreurs collectives dans lesquelles tous les dirigeants du Parti ont eu leur part de responsabilités et que ces erreurs n'ont rien à voir avec les crimes de la « clique de Lin Piao » ou de la « bande des quatre » qui vient d'être jugée à Pékin.

Ce langage prudent et mesuré peut trouver une explication dans le fait que le débat politique qui se poursuit depuis plusieurs années au sommet du Parti est loin d'être achevé et que l'image de Mao demeure malgré tout un facteur d'unité particulièrement nécessaire au moment où le pays doit affronter de sérieuses difficultés économiques. Dans ce domaine également, les interlocuteurs de François Mitterrand se sont exprimés avec modestie en reconnaissant qu'ils étaient à l'heure actuelle en pleine période de tâtonnements et qu'il leur faudrait dix ans pour atteindre un équilibre économique aujourd'hui menacé par une sérieuse inflation et un chômage grandissant. Il y a là pour la Chine un phénomène nouveau dont nous reparlerons également.

Moins nouveaux ont été, en revanche, les propos tenus par les dirigeants chinois sur les questions de politique internationale. La nécessité d'endiguer « l'hégémonisme soviétique » demeure comme un leitmotiv au centre de leurs préoccupations. C'est avec cette obsession qu'ils parlent de l'Afghanistan, comme des événements de Pologne, qui tiennent une large place dans la presse de Pékin. Réservés sur les Etats-Unis, qui leur paraissent cependant sur la défensive depuis leur départ du Vietnam, ils attendent beaucoup de l'Europe occidentale dont ils souhaitent qu'elle resserre ses liens communautaires et qu'elle se dote d'une défense commune.

Sur ce chapitre des problèmes internationaux en général, les Chinois ont cependant davantage cherché à expliquer qu'à convaincre, sentant bien dans les propos de François Mitterrand que les socialistes français les abordaient dans une optique différente. Mais ils ont apprécié que le candidat socialiste à la présidence de la République, présenté par eux comme « un vieil ami de la Chine ayant beaucoup fait pour le rapprochement franco-chinois », ait souligné à plusieurs reprises le rôle essentiel de leur pays pour l'équilibre mondial et la sauvegarde de la paix.

Quatre mois après la visite de Giscard d'Estaing, qui a laissé ici un mauvais souvenir, les dirigeants de Pékin ne semblent pas fâchés d'avoir trouvé en France un nouvel interlocuteur avec lequel ils pourraient avoir demain des relations qui ne seraient pas seulement de parti à parti. ●



Pascal Lebrun

Lionel Jospin, François Mitterrand, Jean-Marie Cambacères, Gaston Defferre et Claude Estier avec Hu Yaobang, secrétaire général du P.c.c.

Les socialistes européens avec Mitterrand

LA réunion du groupe socialiste du Parlement européen, la semaine dernière à Paris, a été l'occasion pour François Mitterrand de préciser les positions des socialistes français sur l'Europe.

Rappelant qu'il a toujours été lui-même un Européen convaincu, il a souligné que si la construction européenne s'impose pour le salut et l'avenir de chacun de nos pays, elle doit être « compatible avec la volonté d'être soi-même et avec la possibilité d'affirmer les droits de nos pays et la pérennité de nos patries. Il faut donc avancer sagement, mais avancer ».

Passant en revue les insuffisances actuelles de la Communauté européenne, François Mitterrand a notamment regretté l'absence de politique industrielle et l'absence de volonté politique réelle pour contrôler les firmes multinationales.

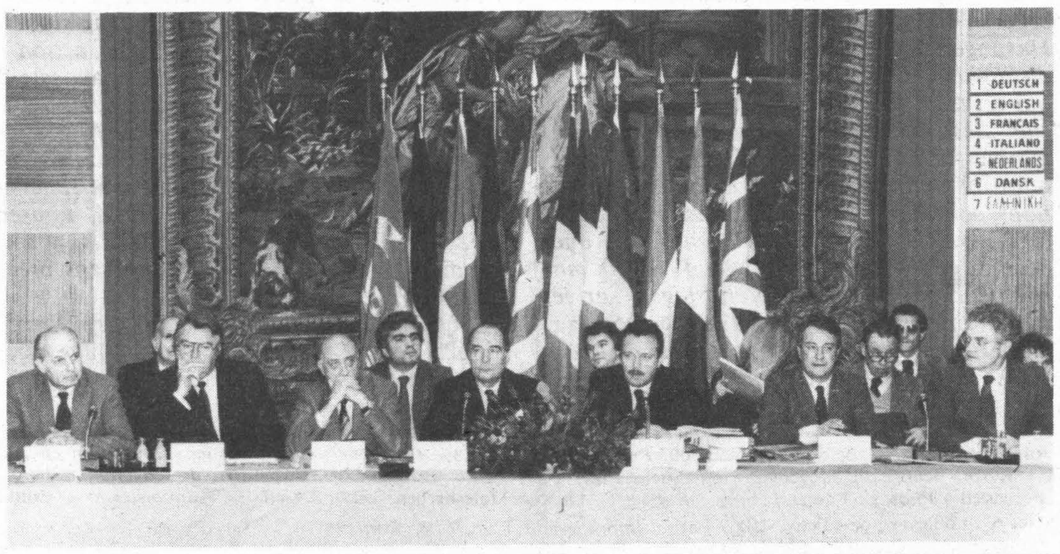
Citant encore la quasi-inexistence de politiques sociale et régionale et la nécessité de réformer la politique agricole commune, à propos de laquelle les socialistes français ont fait des propositions précises, François Mitterrand a conclu : « Les socialistes veulent des politiques communes dans le respect des politiques de chacun des pays membres, c'est-à-dire sans atteindre les possibilités de chacun de défendre ses intérêts supérieurs. »

Le président du groupe, Ernest Glinne, a exprimé au nom de l'ensemble de celui-ci la totale solidarité et les vœux chaleureux de succès des socialistes européens à François Mitterrand. Un message particulier a été lu par le porte-parole de la délégation du S.p.d. dont est membre Willy Brandt, président du parti et de l'Internationale socialiste. Le message souligne l'intérêt que les sociaux-démocrates allemands prennent à la bataille dans laquelle est engagé le Parti socialiste français et exprime l'espoir de voir François Mitterrand vainqueur en mai prochain.

Willy Brandt rencontrera lui-même François Mitterrand à deux reprises au mois de mars, notamment à Paris à l'occasion d'une importante rencontre de dirigeants socialistes et sociaux-démocrates européens sur laquelle nous reviendrons.

Indiquons encore qu'au cours de sa session à Paris, le groupe socialiste européen a accueilli deux dirigeants du Front démocratique révolutionnaire du Salvador actuellement en Europe pour informer les forces démocratiques du combat qu'ils mènent dans leur pays contre les forces de répression soutenues par les Etats-Unis.

A. V.



La semaine prochaine dans « l'Unité » : le récit complet du voyage de François Mitterrand en Chine par Claude Estier

Vous voulez que "l'Unité" vive...

La décision de lancer le quotidien « Combat socialiste » le 17 février s'accompagne de celle de maintenir et de développer l'hebdomadaire « l'Unité », qui sera le journal de fin de semaine.

Nous demandons donc aux sections, aux militants, aux sympathisants, à tous nos abonnés arrivés à échéance, de se réabonner sans tarder. Nous avons besoin du concours de tous pour faire de « l'Unité » un instrument encore plus efficace dans la campagne des élections présidentielles.

Abonnez-vous, réabonnez-vous, faites de nouveaux abonnés.

Bulletin d'abonnement à retourner à l'administration de

l'unité

10, rue de Solferino 75007 PARIS

Je soussigné.....

.....

.....

.....

demeurant .....

.....

.....

.....

.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » :

- abonnement d'un an (200 F) ◯
- abonnement de six mois (120 F) ◯

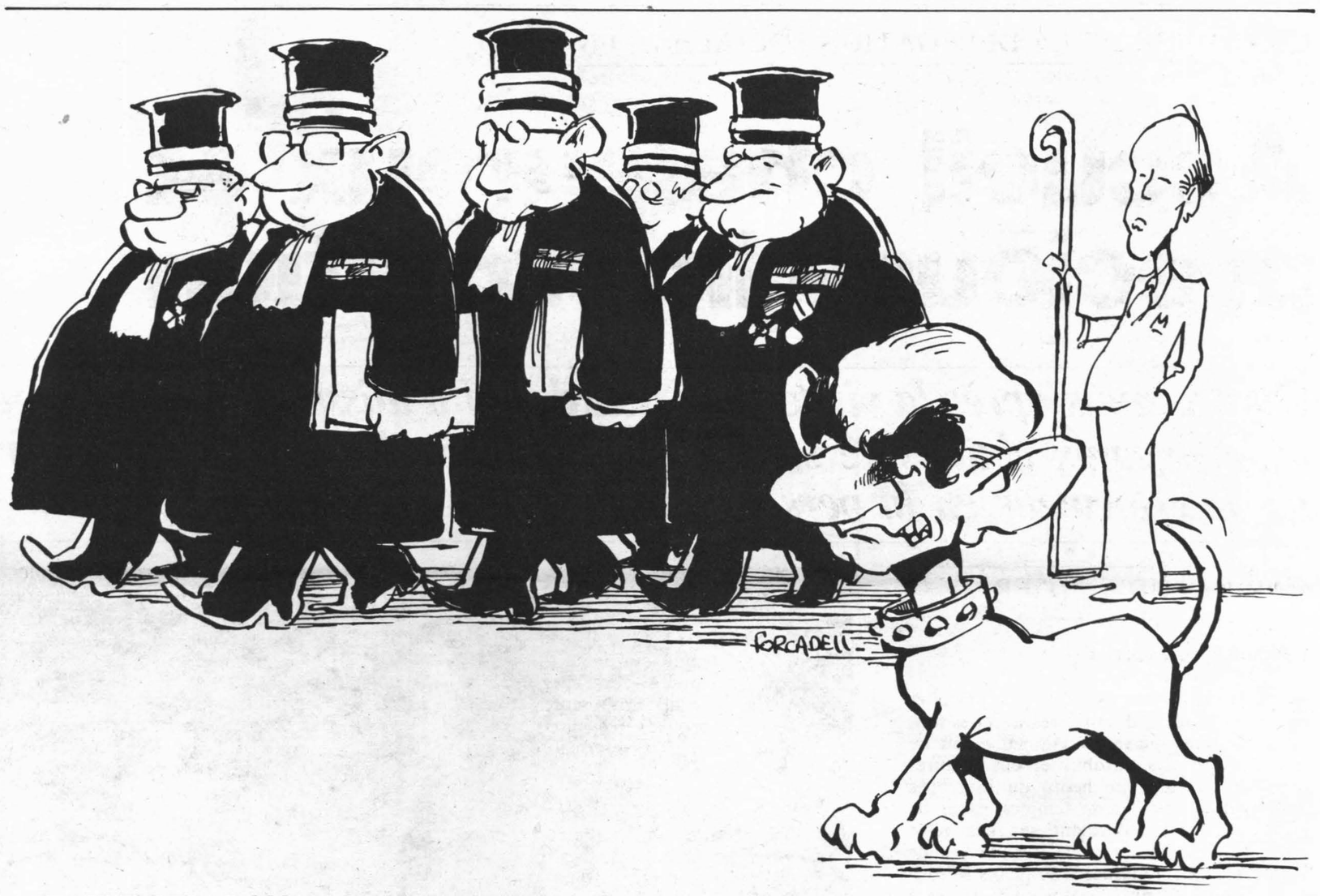
et vous adresse la somme correspondante

◯ par chèque bancaire

◯ par chèque postal

◯ ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 30 349 80 La Source

Date Signature



AFFAIRE BIDALOU

Révoqué pour l'exemple

Un juge n'est pas au-dessus des lois et doit rendre des comptes en cas de fautes. Mais la révocation de Bidalou vient trop bien comme point d'orgue à une répression qui a frappé, l'an passé, treize magistrats du S.m., tous hostiles au projet Peyrefitte

PAR PAUL LEDUC

TEL le héros du film de Losey, accusé à tort de désertion et fusillé pour maintenir en 1917 une discipline des armées menacée, le juge d'instance de Hayange (Moselle), Jacques Bidalou, a été révoqué pour l'exemple. A quelques mois de la fin du septennat, Alain Peyrefitte met décidément les bouchées doubles. Cette révocation marque une nouvelle étape dans l'escalade d'un garde des Sceaux qui semble considérer la magistrature comme un simple corps de troupe. Une telle sanction disciplinaire n'avait jamais été prise à l'encontre d'un juge depuis la Libération. Si trois magistrats ont bien été révoqués depuis cette époque, ces sanctions ne tenaient pas à leur activité juridictionnelle. Tandis que Bidalou a été jugé et condamné à la peine maximale uniquement en raison de la manière dont il exerçait ses fonctions. Cet original a eu le tort de n'en faire parfois qu'à sa tête et de ne pas courber la tête devant sa hiérarchie, surtout lorsque celle-ci annulait ses jugements en faveur des travailleurs immigrés de la Sonacotra. A cette erreur funeste, Bidalou en ajouta une autre : il était membre du Syndicat de la magistrature (S.m.).

Bidalou ne correspond pas au stéréotype du magistrat. Costume de velours noir, col ouvert, un regard sombre où brille souvent une lueur d'ironie, Bidalou est déjà repéré à l'Ecole nationale de la magistrature (Emn) de Bordeaux pour son non-conformisme. Après un passage à la Chancellerie, il est nommé juge d'instance à Hayange en janvier 1978. Il continue de s'y distinguer en relaxant des automobilistes qui refusent le port de la ceinture de sécurité. Ses jugements, toujours longuement motivés, font appel à des arguments juridiques où percent de nombreuses considérations politiques, philosophiques, sociales et éthiques. Ce sera encore le cas dans une décision de relaxe qu'il prend envers un chômeur qui avait peint un slogan sur le mur d'une usine. Son véritable « morceau de bravoure » consiste en une série de décisions favorables à des immigrés résidant dans un foyer Sonacotra et expulsés après une longue grève des loyers.

A plusieurs reprises, Bidalou ordonna qu'on réintègre ces hommes dans leur foyer, considérant que la grève des loyers ne mettait pas un terme au contrat de location dont ils étaient partie prenante. Chaque fois, ses décisions furent infirmées en appel. Puis, finalement dessaisi du dossier, il n'en continua pas moins son action, avec l'appui d'un comité de soutien. Jusqu'au 16 juillet dernier, date à laquelle Peyrefitte le fit suspendre et engagea contre lui des poursuites disciplinaires. Le garde des Sceaux demandait d'emblée la révocation de Bidalou.

Conseil de discipline des magistrats du siège, le Conseil supérieur de la magistrature — dont les membres sont nommés par le président de la République — a tranché le dimanche 8 février, après trois jours de débats, dans le sens souhaité par Alain Peyrefitte. Défendu par Wladimir Rabinovitch (magistrat honoraire), Dominique Schaffhauser et Yves Lemoine (membres du S.m. ***(voir entretien ci-dessous)****, Bidalou a d'abord livré une bataille juridique en déposant trois mémoires* ***(voir ci-dessous)****. Puis les griefs retenus contre lui (manquement au devoir de réserve et à la délicatesse, méconnaissance répétée du cadre de sa saisine, infraction au principe de la séparation des pouvoirs) ont été abordés. Bidalou réfuta ces chefs d'accusation mais, ne disposant que de sept minutes pour s'expliquer sur l'affaire Sonacotra, refusa de se plier à cette parodie. Une fois la décision du C.s.m. connue, ses défenseurs ont décidé de se pourvoir devant le Conseil d'Etat. Le S.m. a appelé les magistrats à faire grève le 12 février, une action à laquelle s'associe le Syndicat des avocats de France. « Cette décision est le symbole de l'évolution « démocratique » de la France, a observé Daniel Lecrubier (secrétaire général du S.m.). C'est une tache indélébile sur le régime giscardien. » Dès lundi, Laurent Fabius protestait au nom du P.s. « avec indignation contre cette mesure sans précédent en France ».*

Qu'on ne nous fasse pas dire, quand nous ne le pensons pas, qu'un juge serait au-dessus des lois et n'aurait de comptes à rendre à personne. Mais la révocation de Bidalou vient trop bien comme point d'orgue à une répression qui a frappé, l'an passé, treize magistrats du S.m., tous hostiles au projet Peyrefitte. Bidalou a peut-être manqué à la discipline. Toute une panoplie de sanctions existait pour y mettre un terme.

Il eût été possible de le placer dans une juridiction où la justice est collégialement rendue par trois magistrats. Cela aurait largement suffi à neutraliser ce que d'aucuns considèrent comme des errances. En choisissant de le faire révoquer, c'est un autre but que poursuivait Peyrefitte.

Après la loi « Sécurité et liberté » et la proposition de loi Foyer (député R.p.r.) destinée à réduire le syndicalisme judiciaire, Peyrefitte entend mettre la justice au pas. Rarement un tel assaut a été mené contre les institutions.

« L'UNITE » : Quels ont été les recours déposés par les défenseurs de Jacques Bidalou ?

YVES LEMOINE : Nous avons déposé trois jeux de mémoires. L'un pour récuser deux membres du Conseil supérieur de la magistrature (C.s.m.) : Yvonne Lambert-Faivre, recteur de l'académie de Dijon et Jacques Simon, avocat général près la Cour de cassation. Nous avons estimé que ces deux personnes étant soumises à l'exécutif, la fragilité de leur statut ne leur permettait pas de siéger en toute indépendance dans cette instance considérée, depuis 1969, comme une juridiction d'ordre administratif. Cela a cependant été refusé par le Conseil.

Le deuxième jeu de récusation concernait les débats à huis clos. Conformément à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme — ratifiée pour la France en 1974 et qui n'a fait l'objet de réserves que sur d'autres points —, chaque individu a droit à un procès public. Le problème de l'article 6 se pose comme suit : la cour européenne des droits de l'homme indique que le déroulement public de l'audience doit s'appliquer au procès civil, au procès pénal mais aussi au-delà. En 1974, lors d'une affaire devant le Conseil

Rédaction : 12, cité Malesherbes 75009 Paris. Tél. : 878.40.73. Administration : 10 rue de Solférino 75007 Paris. - Tél. : 550.34.35. *Directeur :* Claude Estier ; *Rédaction en chef :* Nicole Chaillot, Guy Perrimond ; *Rédaction :* Marie-José Bernardot, Christine Cottin, Frédérique de Gravelaine, Michèle Kespi, Jean-Paul Liégeois, Emmanuèle Plas, Paul Leduc, Gilbert Sans. *Secrétariat de rédaction :* Claudine Dervaux (révision), Mauricette Duchemin (maquette) ; *Dessins :* Jean-Pierre Coureuil, Barrigue, Solo, Pym, Bordeclerc, Forcadell ; *Photos :* Pascal Lebrun ; *Publicité :* 12, cité Malesherbes. Tél. : 878.40.73 ; *Administration :* Conseiller technique : François de Grossouvre ; *Secrétaire administrative :* Jacqueline Daimé ; *Coordination :* Offres 67, boulevard de Clichy, 75009 Paris. *Imprimerie E.T.C. 76190 Yvetot.* *Société éditrice :* S.a.r.l. l'Unité ; *Directeur de la publication :* Claude Estier ; Cadet Photocomposition, 75009 PARIS.

d'Etat (l'affaire dame David) le commissaire du gouvernement qui concluait pour le Conseil d'Etat a d'ailleurs reconnu que la publicité des débats dépassait de beaucoup les simples instances civile et pénale. Il a dit cette phrase extrêmement importante : « Le Conseil d'Etat va devoir modifier sa jurisprudence ordinaire en ce qui concerne les tribunaux administratifs. » Or comme le C.s.m., ainsi que je viens de le dire, est considéré depuis 1969 (arrêt du Conseil d'Etat) comme une juridiction administrative, nous étions fondés à lui demander la levée du huis clos. Nous avons ajouté que le problème se posait également parce que le Conseil était composé des plus hautes instantes tant de l'ordre judiciaire que de l'ordre administratif. Le C.s.m. a également rejeté cette demande.

Le troisième jeu, le plus important, concernait la demande de retrait des jugements du dossier. On ne juge pas un juge sur ses jugements. Où c'en serait fait de l'indépendance des juges.

— Une conception qui se fonde sur la Constitution...

— Plus que la Constitution sur une jurisprudence du Conseil d'Etat, instance suprême en la matière. En 1975, muté disciplinairement, le président Rousseau, du tribunal de Melun, s'était pourvu devant le Conseil d'Etat. Poursuivi pour divers faits (1), il se voyait notamment reprocher de ne pas appliquer le nouveau code de procédure civile. Selon lui, c'est son activité juridictionnelle qui était en cause. En aucun cas, lui répondit le Conseil d'Etat, car cela constituerait un abus de pouvoir du C.s.m. Tous les commentateurs de droit public attachent une grande importance à cet arrêt qui fixe la limite des compétences du C.s.m. Il existe donc un seuil qu'il ne doit pas franchir (ce qu'il vient pourtant de faire) : se prononcer sur la décision juridictionnelle. Il lui est interdit de juger le magistrat sur ses décisions et de feindre d'estimer, comme aujourd'hui, qu'à partir d'un point donné, il ne s'agit plus d'un jugement.

— On reprochait à Jacques Bidalou d'avoir ignoré l'autorité de la chose jugée en appel. N'a-t-il pas outrepassé ses compétences en se saisissant une troisième fois de l'affaire Sonacotra après que la Cour d'appel ait infirmé par deux fois ses ordonnances ?

— Nous sommes là dans un cadre juridictionnel. La Cour d'appel se prononce. Jacques Bidalou estime que la réponse de la Cour d'appel n'est pas adéquate...

— En avait-il le droit ?

— Voilà la question qu'il faut poser. Le problème est de savoir si un juge a le droit de dire : la cour se trompe, je me prononce différemment, je trouve un nouveau couloir juridique par lequel je vais passer.

J'estime — et beaucoup de magistrats avec moi — qu'il y a une liberté fondamentale du juge et de son propre jugement.

Le Conseil d'Etat va plus loin. Il considère que l'erreur, même systématique, ne peut pas être invoquée devant un conseil de discipline. La réponse apportée à ces questions par le C.s.m. a été très faible. Il s'est tenu très au-dessous des problèmes soulevés.

— Le Conseil supérieur de la magistrature était-il disposé à écouter les arguments de Bidalou et de ses défenseurs ?

— Nous sommes dans un Etat de droit. Mais nous avons eu le sentiment de nous heurter à un mur de béton qu'il fallait défoncer. Ce sentiment, tous les avocats le ressentent quand ils entrent dans une salle d'audience. Mais nous sommes des juges. C'était la première fois que nous occupions la place de la défense. Notre tâche était d'essayer de faire passer une réalité juridique. Nous n'y sommes pas parvenus. On ne peut prétendre pour autant qu'il s'agissait d'une sorte d'opérette, car alors cela voudrait dire que nous ne sommes plus dans un Etat de droit. Mais c'est aux membres du conseil et non à moi qu'il appartient de le dire.

— Jacques Bidalou lui-même a dit que les membres du Conseil avaient jugé en leur âme et conscience.

— Il faut en effet que tout le monde en prenne acte. Le problème pour certains d'entre eux est peut-être de savoir quel est leur degré de conscience.

— Est-il exceptionnel que des magistrats rendent des jugements aberrants ?

— Les jugements plus ou moins aberrants forment le fond de la jurisprudence. Surnagent quelques décisions normales et surplombent quelques rarissimes décisions intelligentes.

— Dans ces conditions les poursuites contre Bidalou visent à faire un exemple ?

— En avril 1978, dans un tribunal périphérique que je connais bien, siégeaient à la chambre un juge hémiplégique et un juge amnésique. Depuis un an qu'il siégeait en correctionnelle ce dernier se croyait encore dans une chambre civile. J'espère pour lui qu'il ne sera jamais poursuivi. Ceci pour confirmer qu'il serait aberrant de penser à autre chose qu'à l'exemple. C'est très clairement ce qu'il s'agissait de faire.

— Donc tout n'est pas définitivement joué ?

— Non. La première manche seulement. Nous avons toujours considéré cette phase aujourd'hui achevée comme un premier degré de juridiction. Nous savions que nous allions vers un conseil dur. L'interpellation que nous lui faisions, c'est donc aussi au Conseil d'Etat que nous la faisions d'emblée. ●

(1) Ce magistrat a conquis une douteuse notoriété en refusant à un couple d'adopter un enfant sous prétexte qu'il s'appelait Trognon et que ce nom « ridicule » pourrait traumatiser l'adopté.

L'homme de fer

Impressionné par les victoires de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, Jacques Chirac s'emploie à se façonner une image de néo-conservateur pur et dur

PAR MICHELE KESPI

APRES la grand messe chiraquienne du week-end — où les deux adversaires brillaient par leur absence — durant laquelle le R.p.r. a décidé, par 95,40 % des mandats de soutenir le maire de Paris, ce dernier a fait, le mardi 10 février, son entrée officielle en campagne lors d'une conférence de presse.

Après un congrès dont l'issue ne faisait aucun doute, simple formalité d'enregistrement, durant lequel le seul intervenant qui a osé trouver le bilan du septennat « pas aussi négatif qu'on peut le dire » a essuyé sifflements et huées, la rentrée de Chirac a été, aussi, sans surprise. Il a réexpliqué les raisons de sa candidature : « En août 1976, j'ai observé que les propositions que je faisais n'étaient pas prises en considération... J'ai démissionné de mes fonctions de Premier ministre, j'ai continué à faire des propositions sans être entendu... Nous sommes arrivés aux élections de 1978, j'ai pris une part essentielle à la victoire de la majorité, j'ai sincèrement pensé que quelque chose changerait alors... et j'ai été déçu. » Pour Chirac, sa candidature s'inscrit donc dans la logique de son « comportement depuis cinq ans ».

Souriant, costume gris et cravate bleue, l'adversaire de Giscard a profité de cette occasion pour se présenter comme un homme nouveau : « Si je n'avais pas pris cette position, il y aurait eu de fortes chances pour que les Français se retrouvent dans l'obligation de choisir comme en 1974. » Après avoir souligné le peu d'enthousiasme mérité par le septennat de l'actuel président, Chirac, qui entend mener sa campagne « en excluant toute espèce de polémique » (!), a annoncé un programme dont l'essentiel tient en une critique tous azimuts de la majorité au pouvoir. La politique étrangère ? « Il faut redonner à la France son autorité dans le monde, aujourd'hui affaiblie et contestée... par une démarche trop hésitante, un manque de fermeté... de générosité. » La situation économique ? Nous voilà dans un « pays où se côtoient sans s'entendre une majorité qui brandit des slogans de libéralisme..., laisse s'implanter sournoisement une sorte de collectivisme et laisse une opposition qui voit petit à petit se réaliser son programme sans y être pour rien » (vision pour le moins onirique !).

Enfin, disons-le vite, la campagne chiraquienne sera sans démagogie. Il n'y aura pas de ces « promesses que l'on ne peut tenir », a affirmé haut et clair le maire de Paris... avant de promettre l'exonération de l'impôt pour les foyers disposant de moins de 3 500 F de revenus, une autre politique pour les deux millions de petites et moyennes entreprises « systématiquement écrasées aujourd'hui » et diverses autres babioles. Qui, additionnées, auront de plus le mérite de résorber le chômage !

Chez les giscardiens, on évite l'affrontement direct. Quarante-huit heures après l'annonce officielle de la candidature de Chirac, la semaine passée, Jean Lecanuet a affirmé : « Le R.p.r. est dans son droit d'avoir son propre candidat afin de connaître son audience dans le pays... Il n'y a donc pas lieu de s'indigner de cette orientation. » Le but de cet apparent détachement étant de minimiser la candidature du maire de Paris, tout en espérant éviter la cassure entre les deux tours. Car si Giscard ne s'est pas encore déclaré, la campagne présidentielle est déjà entamée à l'U.d.f.

Jean-François Deniau, ministre des Réformes administratives, proche conseiller de Valéry Giscard d'Estaing, en a donné le coup d'envoi le 9 février à Antenne 2. Pour lui, le bilan du septennat est positif. D'ailleurs, « l'excès même des critiques les rend ridicules ». L'U.d.f. va encore plus loin dans l'autosatisfaction dans l'ouvrage qui vient d'être publié opportunément, « Sept ans pour la France ». L'inflation ? On n'en trouve aucune trace dans ce document : le mot n'y est même pas prononcé ! Quant à la France, elle est rayonnante, respectée, plus forte, plus solidaire, plus juste et plus libre. Conclusion des auteurs : « Nous pouvons être fiers de ce qui a été fait pendant ces sept années. » Comme quoi, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Le tout est d'oser !

En espérant que l'on ne sera pas trahi par les siens. Car au moment où, plus que jamais, le président devrait essayer de faire oublier certains « petits » scandales (affaires Bokassa et autres), voilà que sa femme recommence à faire parler d'elle, d'une manière qui ternit, une fois de plus, l'image élyséenne. Le « Canard enchaîné » du 4 février révèle comment Anne-Aymone considère les cadeaux officiels qui, on le sait, font partie du patrimoine national. L'histoire se passe à Venise, lors de la conférence au sommet du 12 juin dernier. A cette occasion, les épouses des hôtes de marque se voient offrir quelques présents : madame Giscard d'Estaing a droit à une valise en cuir venant d'un des plus chics magasins de la ville. Une bricole de 380 000 lires (car les Italiens, contrairement aux Centrafricains dont on connaît la magnificence, ne dépassent jamais les 400 000 lires depuis que Mussolini vida certains musées pour son ami Goering) qui n'eut pas l'heur de plaire à la présidente. Dès le lendemain, elle se rend à la boutique pour le changer, ne trouve rien à son goût, et demande en toute simplicité à être remboursée ! Stupéfaction, refus des vendeuses, suivi d'une âpre négociation, au terme de laquelle Anne-Aymone repart avec un avoir de 380 000 lires sur ses futurs achats !

D'ailleurs, les cadeaux ont toujours l'air de tracasser beaucoup l'Elysée. L'arrêté que Jean-Philippe Lecat vient de faire publier dans « le Journal officiel » des 12 et 13 novembre définit « la liste des documents de son ministère qui ne seront pas accessibles au public ». Parmi ceux-ci : « les documents relatifs aux dons d'objet d'art » ! Du côté du R.p.r. on est plus prudent, et on a mis en avant un homme comme Pierre Messmer, dont l'incorruptibilité ne saurait être mise en cause. Comme si l'on prévoyait que cette campagne, que chacun veut sans attaques personnelles, risquait de se dégrader...

Pour le moment, on reste civil. Giscard, évidemment, puisqu'il se tait. Chirac, celui que les trois Jeanne ont surnommé « le punk d'en face le B.h.v. », parce que, plus que jamais, il se veut gaullien. ●

Chirac et Debré, vus par Solo.



Le patronat a commencé « sa » campagne



CES affichettes commencent à pulluler dans les vitrines des commerçants d'Ile-de-France. Un doigt accusateur pointé : « Chez nous, la liberté de choisir. » C'est le début d'une grande campagne publicitaire financée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. A partir du 16 février la campagne s'étendra à la presse. Pas n'importe quelle presse, « France-Soir », « le Figaro », « l'Aurore », « Paris-Match » et « le Point ». Le slogan y sera encore plus clair : « Dans notre pays, la liberté de choisir »... Et 900 grandes affiches seront placardées sur les panneaux de la ville de Paris avec cette profession de foi : « La libre entreprise pour la liberté de choisir... »

A deux mois de l'élection présidentielle, la connotation politique est évidente : « chez nous » la libre entreprise, la liberté tout court, la « vie ». « Ailleurs » (suivez mon regard) pas de liberté d'entreprise, ni de liberté tout court.

Un « ailleurs » qui sans doute nous menace... puisque une vaste offensive publicitaire est lancée pour la défense de la libre entreprise ! Monsieur D., propriétaire d'un magazine de ciné-photo, est venu à la rédaction de « l'Unité » nous dire son indignation : « Je trouve cette affiche révoltante. C'est un message politique précis. Alors que justement dans le système économique actuel les petits commerçants sont progressivement étouffés, interdits d'existence du fait de la concurrence des hypermarchés qui peuvent se permettre de faire de la vente à perte ! Et en plus, ils ont le culot de nous demander de véhiculer des slogans qui vont à l'encontre de nos intérêts réels ! » A la Chambre de commerce et d'industrie, on joue les étonnés : « Politique, cette affiche ? Vous extrapolez... il s'agit simplement d'une campagne économique. Notre but est effectivement de défendre la libre entreprise. Les petits commerces comme les gros, les industries et aussi les prestataires de service. Si vous estimez que c'est politique... Quant aux journaux qui seront les supports de cette campagne, nous les avons choisis de manière à couvrir le maximum de lecteurs en fonction de la segmentation des clientèles potentielles (sic). » Et mon interlocuteur a même suggéré que peut-être, à voir du politique partout, je projetais mes fantasmes ! « C'est vous qui avez l'impression que la libre entreprise est menacée à court terme... Nous, nous ne disons rien de tel ! »

Pas explicitement, en effet. Mais pour être insidieux, le message politique n'en est pas moins évident. Décidément, le patronat a déjà commencé « sa » campagne électorale. ***M.-J. B.***

CHOMAGE : CEUX QUI SONT EN PREMIERE LIGNE

II. Quand on ne touche même plus la Sécurité sociale...

Après les jeunes à la recherche d'un premier emploi, nous abordons cette semaine le drame de ceux qui, après trois ou cinq ans de chômage, disparaissent des listes de l'A.n.p.e. et n'ont plus droit à rien



PAR CHRISTINE COTTIN

« MONSIEUR le président de la République, j'habite Fougères, une petite ville bretonne comme beaucoup d'autres très touchée par le chômage. J'ai été licenciée de mon entreprise en 1976 et depuis, je n'ai pas retrouvé d'emploi. J'ai commencé à travailler à l'âge de 13 ans dans l'industrie de la chaussure. J'ai toujours travaillé et cotisé à la Sécurité sociale pendant quarante ans. J'ai 58 ans et le 16 avril prochain, je ne toucherai plus rien. Et dans un an, je n'aurai plus droit à la Sécurité sociale. Mon époux, à 85 ans, touche seulement le fonds national de solidarité.

Monsieur le président, comment je vais faire pour vivre, après avoir travaillé pendant quarante ans ? »

Le décret de 1979, à Fougères (Ille-et-Vilaine), est devenu, avec le chômage, l'ennemi public numéro un. Quand il a été pris en 1979, les chômeurs ont bien compris qu'au bout de cinq ans de chômage — voire trois ans suivant l'âge auquel se produit le licenciement —, ils n'auraient plus droit à aucune indemnité. Et que l'année d'après, ils perdraient même le droit d'être couvert par la Sécurité sociale. Mais tous ont voulu se rassurer : « Cinq ans, c'est long. En cinq ans, j'arriverai bien à retrouver un boulot ».

Oui mais voilà, à Fougères, les cinq ans sont en train de toucher à leur fin. C'est en 1976, en effet, que la grande crise de la chaussure a redoublé. Autour de cette ville bretonne de 27 000 habitants, ce sont, en tout, 12 000 emplois qui ont disparu, seulement pour cette branche d'activité. L'année d'après, pour tout arranger, c'était au tour d'une importante usine d'habillement, la Spli, de fermer. Résultat : la ville compte aujourd'hui 2 500 chômeurs. Et pas une lueur d'espoir. Ni pour les jeunes, ni pour les plus de 45 ans que l'on renvoie sans ménagement : « Vous êtes trop vieux ! ». La seule entreprise électronique créée il y a deux ans donne elle aussi de sérieuses inquiétudes. Très liée à Citroën, sa santé varie en fonction du marché de l'automobile. En ce moment, l'heure est au chômage technique. « Tant que ce n'est pas pire... »

Dans le dénuement le plus complet

A Fougères, on essaie de faire le gros dos en espérant la fin de l'orage. Qui ne s'annonce pas pour demain. Pour les mois à venir, on le sait, la situation ne peut que se détériorer davantage. Au point qu'à Fougères, les statistiques de l'A.n.p.e. sont loin, désormais, de rendre compte de la réalité. « Entre cent cinquante et deux cents personnes licenciées ne figurent plus sur les listes comme chômeurs parce qu'ils ont dépassé le seuil des cinq ans d'indemnisation », dénonce Jean-Michel Guichaoua, secrétaire de la section socialiste de Fougères et secrétaire fédéral aux collectivités locales. Une façon comme une autre de diminuer le nombre officiel des chômeurs recensés !

En attendant, un nombre croissant d'habitants de Fougères se trouve, ou va se trouver, très prochainement dans le dénuement le plus complet. « N'ayant plus de ressources depuis un an, plus de travail, plus de droit à rien, je n'existe plus. A cinquante-trois ans, je suis seule. Et pourtant, il faut que je paye mes impôts. Je vous en supplie, Monsieur le président, faites quelque chose, qu'on puisse manger et payer ce qu'on doit. » Parce que ce genre de témoignages se multipliaient, les militants socialistes de la section de Fougères ont estimé qu'ils ne pouvaient rester sans rien faire. C'est ainsi qu'à leur initiative est né, en mars 1980, le Comité de défense des chômeurs privés de ressources. Lors de la dernière réunion le 9 janvier dernier, ils étaient une quarantaine rassemblés à la M.j.c. « Ça ne descend jamais au-dessous de trente », affirme Guichaoua. La caractéristique des participants : beaucoup ont faim et tous sont dans le désespoir.

Bons de pain et bons de viande

Premier objectif du comité : intervenir auprès des industriels locaux pour qu'ils embauchent prioritairement ces personnes, et auprès des organismes sociaux pour qu'ils coordonnent leurs aides. Résultats franchement décevants. Pas un emploi de débloqué. Du côté de la mairie, ce n'est pas le black-out mais presque. Sorti des bons de pain, et des bons de viande distribués tous les quinze jours, pour une somme de 160 F par mois, il n'y a rien. « Depuis que notre maire, Michel Cointat, est ministre du Commerce extérieur, on ne le voit plus que pour les inaugurations et quelques gueuletons. Pour le reste, il n'a pas le temps ! »

En créant ce comité, les socialistes avaient convié toutes les forces politiques et syndicales de gauche à se joindre à eux. Ils avaient même fait savoir aux syndicats, pour ne pas les importuner par une présence politique trop institutionnelle, qu'ils étaient prêts à se retirer. Aujourd'hui, les seuls alliés efficaces du P.s. dans cette affaire, sont les compagnons d'Emmaüs ! Outre leur soutien matériel par des dons, des vêtements, ce groupe a toujours dit son intention : arriver à embaucher pour quatre-vingt-dix jours plusieurs des chômeurs sans indemnités. Cela leur permettrait de retrouver leurs droits. Le projet n'a, hélas, pu se concrétiser pour le moment.

Soucieux de sortir ces hommes et ces femmes de l'ornière de solitude et de désespoir où ils se trouvent, le comité a décidé d'interpeller les groupes politiques à l'Assemblée nationale et le président de la République pour que soit modifiée cette loi de 1979. Les lettres de près de quarante chômeurs sans ressources sont parties dans toutes les directions. La municipalité s'est instantanément emparée du nombre pour le trouver dérisoire. Mais les animateurs sociaux et les militants savent l'effort que cela représente pour une personne abattue moralement et physiquement de faire une telle démarche.

« Hier encore, j'ai appris l'existence d'une femme malade, au chômage, sans ressources qui se terre chez elle, sans chauffage, sans électricité. » Pour la rencontrer, Guichaoua le sait bien, il faudra lui rendre visite. Car ce n'est pas elle qui viendra à eux. Travail de fourmi dans un univers où la honte et le désespoir sont les premiers obstacles à lever. « Ayant été licencié en 1976 pour raisons économiques, je n'ai pas retrouvé de travail. Suite au décret de 1979, je vais me retrouver à 59 ans et 8 mois sans aucune ressource. Que pensez-vous de cela, monsieur le président de la République ? »

« Licencié le 16 avril 1976 de la fabrique de chaussures Rehault, j'arrive à la fin de mes droits le 6 février prochain. J'ai quarante-sept ans et ma femme cinquante-quatre ans. J'ai trois enfants. Ma fille aînée, à vingt-deux ans, est au chômage depuis un an, et il me reste un enfant à charge de dix-neuf ans. Depuis cinq ans, j'ai donné plusieurs coups de mains, trois mois veilleur de nuit, trois mois jardinier de la ville et d'autres choses. Le chômage que je vis depuis cinq ans est humiliant, physiquement, moralement, humainement. Et ma situation économique est catastrophique... »

« Depuis mai 1975 que je suis au chômage, je ne touche plus rien de l'Assedic ni de l'aide publique depuis le 1er janvier 1980.

Le P.s. prêt à relever le défi industriel

« ON crédite volontiers la gauche d'idées généreuses mais on lui dénie souvent la capacité de conduire avec succès l'économie.

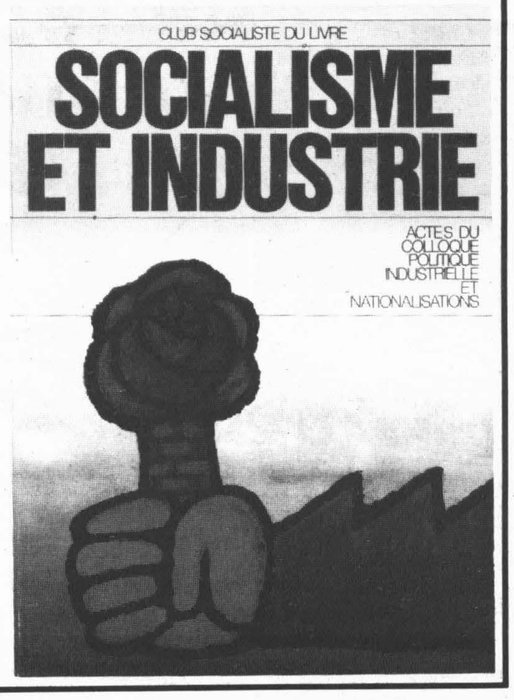
Et si, aujourd'hui, le Parti socialiste était la seule formation à se réclamer d'un grand impératif industriel ? »

Le secrétariat national au Secteur public, en présentant le 9 février dernier son dernier livre « Socialisme et Industrie » a prouvé, une fois de plus, que le Parti socialiste est prêt à relever le défi industriel.

On les connaît, les effets du « redéploiement » néo-libéral. Internationalisation sauvage et déplanification conduisent tout droit à ce théorème que Giscard d'Estaing devrait faire sien : les profits d'hier font les investissements à l'étranger d'aujourd'hui, les importations de demain et le chômage d'après-demain. « Rechercher un équilibre extérieur qui ne s'appuie pas sur un marché intérieur soutenu et une industrie puissante et diversifiée est un contresens dramatique », dénonce Michel Charzat, secrétaire national au Secteur public. Avec son équipe, en six mois, ils ont réalisé un ouvrage approfondi de deux cent trente pages, néanmoins très clair et accessible à tous, où ils exposent les solutions énergiques qui doivent être impérativement mises en œuvre. « L'avenir doit être maîtrisé, la production organisée, la responsabilité diffusée », trois grands axes sur lesquels « l'Unité » reviendra avec les auteurs de ce livre.

Dès maintenant, vous pouvez commander « Socialisme et Industrie » au Club socialiste du livre, 10, rue de Solférino 75333 Paris Cedex 7 - 35 F - Par correspondance - 40 F. Chèque à l'ordre du C.s.l.

C.C.



Par chance, j'avais un peu d'argent devant moi. Mais maintenant, je n'ai plus rien. J'ai mon loyer à payer : 620 F par trimestre, l'électricité 221,87 F et aussi 285,06 F d'assurance. J'ai un délai jusqu'à la fin de janvier. Je suis seule. Qu'est-ce que je vais devenir après ? Il faut changer la loi, monsieur le président, il faut faire quelque chose. »

« J'ai cinquante-six ans, élevé trois enfants. Licenciée depuis cinq ans, le 16 avril prochain, je n'aurai plus droit à rien et serai sans ressources. J'ai commencé à travailler à l'âge de quatorze ans, j'ai cotisé trente-deux ans à la Sécurité sociale, je trouve cela trop injuste ! »

« A cinquante-six ans, je vais me retrouver sans ressources. Je pense, monsieur le président, qu'après quarante ans de travail et de versements, après avoir élevé trois enfants, c'est injuste, surtout que vous parlez souvent pour qu'il y ait plus de justice. Devrai-je recourir à la charité publique ou subir l'humiliation des bons de pain et de viande ? »

C'est pour combattre cette humiliation que lors d'une réunion du comité, ils sont tous allés en groupe se faire inscrire à l'aide sociale. « Parce qu'ensemble, on se sent moins quémandeur. On demande un droit. Le droit de vivre, quand on a travaillé pendant quarante ans, ce n'est pas excessif non ? »

Parfois, on finit par se le demander. Comment va-t-elle faire, cette mère célibataire avec sa petite fille de dix ans ? Arrivée en fin de droits il y a un an, elle va bientôt perdre sa couverture sociale, ses allocations familiales, tout ce qui lui restait... Et cet homme de quarante ans qui n'a plus droit à rien : où serait-il allé si son père de soixante-quinze ans n'avait pas pu l'héberger quand il a dû laisser son logement faute de pouvoir payer le loyer ?

« Je suis au chômage depuis juin 1977, sans ressources depuis septembre 1980. J'ai quarante-six ans, je suis une femme seule. J'ai des bons de viande et de pain. Pour me vêtir, je m'habille à Emmaüs. Comme vous voyez, je vis de mendicité, je n'ai pas le choix. »



Fougères, avril 1976, la fin des usines Rehault. *Pascal Lebrun*



Fougères, avril 1976, la fin des usines Rehault. *Pascal Lebrun*

Ne pas se taire

Des témoignages comme celui-ci, les socialistes de Fougères en ont recueilli des dizaines. Sans parler des récits oraux de ceux qui ne se décident pas à écrire noir sur blanc leur misère.

Les perspectives ? Attendre la réponse de Giscard d'Estaing. Les militants du P.s. savent que cela risque de durer longtemps. Alors ? Il faut continuer de se battre, en groupe pour que cela change. D'autant que le comité risque bien de voir grossir ses troupes. C'est en avril seulement, que des centaines de travailleurs et travailleuses, licenciés de la chaussure, il y a cinq ans, réaliseront qu'ils n'ont plus droit à rien. Et que le seul droit qu'il leur reste est celui de ne pas se taire. ●

Rhône-Poulenc: une stratégie cousue de fil blanc

La logique poursuivie par Rhône-Poulenc et le gouvernement, selon laquelle le textile français ne va pas tarder à rendre l'âme définitivement, s'explique fort bien si on la replace dans le contexte de division internationale du travail prônée par les économistes libéraux

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE

LE textile français, peau de chagrin, continue à rétrécir, comme un vêtement de laine oublié dans une machine à laver. Le géant de la branche, Rhône-Poulenc-Textile (R.p.t.), ne vient-il pas d'annoncer un nouveau train de mesures drastiques : la réduction des effectifs de plus de 8 000 à moins de 4 000 emplois, effectifs qui étaient encore de 16 700 en 1976, avant la mise en place du plan de 1977 que la direction de R.p.t. décide aujourd'hui d'accélérer.

Jean Gandois, p.-d.g. de Rhône-Poulenc, est désolé : « Nous sommes pris en tenaille entre la baisse de la consommation de produits textiles finis (- 3 % l'an passé) et la poussée des importations (+ 20 %). » Dépression du marché intérieur — il faut bien que la crise se ressente — et concurrence internationale — déloyale, même, de la part des Etats-Unis — s'alllient pour dessiner le noir tableau de la situation du textile européen. Le trust se replie donc avec armes et bagages, annonçant pour 1982 des jours meilleurs, une fois effectués ces dégraissages désagréables (on a beau diriger une multinationale, on n'en a pas moins des préoccupations sociales...)

La faute aux Américains...

Après avoir maudit les pays en voie de développement qui nous concurrençaient sur le front des fibres naturelles — textiles souvent produits dans les filiales étrangères des groupes européens — on accuse aujourd'hui les Etats-Unis : leurs exportations en Europe ont doublé en 1979 et atteignent maintenant 40 % de la production de la C.e.e. Pourquoi ? Leurs fibres et fils synthétiques arrivent sur nos côtes 25 % moins chers que les nôtres. Grâce à la faiblesse du dollar — en 1980 — à leur meilleure productivité (des rendements par travailleur de près du double des rendements français) et surtout grâce à un pétrole moins cher.

Face à cette attaque, les gouvernements européens ont manifesté un laxisme étonnant. Les accords multifibres renouvelés en 1977 — qui doivent être renégociés cette année — ont été incapables de parer les coups : ils avaient fixé des contingents d'importations beaucoup trop élevés compte tenu de la crise qui affecte la consommation intérieure. D'autre part, ils avaient oublié de se garder du côté américain. Ce n'est qu'en juillet dernier que la Communauté a réagi contre l'invasion d'outre-Atlantique, tardivement et de façon très incomplète. Les gouvernements français et allemands en sont directement responsables, toujours au nom du libéralisme.

Résultat, la crise affecte l'ensemble des producteurs de fibres synthétiques européens. Le groupe britannique I.c.i. licencie 4 000 personnes sur des effectifs de 9 500, déjà réduits de moitié depuis 1973. Montefibre, en Italie, annonce des pertes d'un milliard par an. A.k.z.o., le géant hollandais s'inquiète aussi. Du côté des Allemands, Hoescht semble replonger après une année 1979 pas trop mauvaise et Bayer se tait. Enfin, le groupe anglais Courtault, le plus puissant avec Bayer, annonce lui aussi des licenciements.

En mettant l'accent sur l'environnement international, les dirigeants de Rhône-Poulenc oublient pourtant un peu vite leurs propres erreurs. La mauvaise gestion de la dynastie des anciens patrons est aujourd'hui bien connue. S'y ajoute celle des nouveaux promoteurs du groupe. Que penser, par exemple des dépenses somptuaires de la « holding » R.p.s.a. révélées par le « Canard enchaîné » : une masse salariale de 9,74 millions de francs en 1979 pour dix-neuf employés, y compris les dactylos et les chauffeurs !

Plus grave encore : les investissements perdus. Les machines toutes neuves prévues pour l'usine de Péage-du-Roussillon aujourd'hui fermée ont été vendues au poids de la ferraille sans être sorties des caisses. Une usine construite pour la filiale Sodetal à Besançon, financée en partie avec des aides de la C.e.e., n'ouvrira jamais ses portes. Coût : 38 millions de francs. A La Voulte, Rhône-Poulenc a investi 25 millions ces quatre dernières années, alors que le groupe savait déjà ne pas vouloir y poursuivre la production. Quant aux usines



montées dans les pays en voie de développement — c'était la politique maîtresse dans les années 1975-77 —, elles ne semblent pas avoir rendu les services escomptés puisque aujourd'hui le groupe préfère investir dans des pays « sûrs », Japon, Etats-Unis, Brésil.

La bagatelle d'un milliard

Son incapacité à maîtriser la restructuration, Rhône-Poulenc la paie cher. Depuis 1974, le déficit cumulé de sa branche textile atteint 4,2 milliards ; les pertes seront en 1980 de 800 à 850 millions. Et l'Etat couvre pudiquement cette gestion fantaisiste qui, tout compte fait, correspond à sa politique d'abandon du textile. En quatre ans, les suppressions d'emplois à R.p.t. auront coûté la bagatelle d'un milliard et les mesures annoncées pour 1981 devraient se chiffre à 275 millions. De toute évidence, le gouvernement encourage la liquidation. Il

(suite en page 8)



(suite de la page 7)

pousse la bonne volonté jusqu'à subventionner le coûteux déplacement du siège de Rhône-Poulenc à Lyon : une aide de 12 millions de francs pour deux cent quarante emplois.

Les usines de Besançon et de La Voulte (1 200 et 500 emplois) seront donc fermées cette année. Les sièges lyonnais, mis en veilleuse et ceux de Roanne et de Colmar n'ont qu'à bien se tenir. A court terme, ne devraient continuer à tourner que les unités produisant nylon et polyester à Gauchy, Arras et Valence, l'usine de chlorofibres (le rhovyl mélangé à la laine utilisé par Thermolactyl) de Tronville-en-Barois et, pour peu de temps, les productions de rayonne à Grenoble et Givet. D'un trait définitif, R.p.t. décide que « la production de fibranne n'a plus d'avenir », comme il avait décrété qu'il fallait abandonner l'acétate. L'industrie française doit donc aujourd'hui acheter ces mêmes fils d'acétate en Allemagne, ce qui pèse sur ses coûts de production — le textile français a-t-il besoin de ces charges supplémentaires ? — et alourdit le déficit de la balance commerciale qui, on le sait, se porte fort mal.

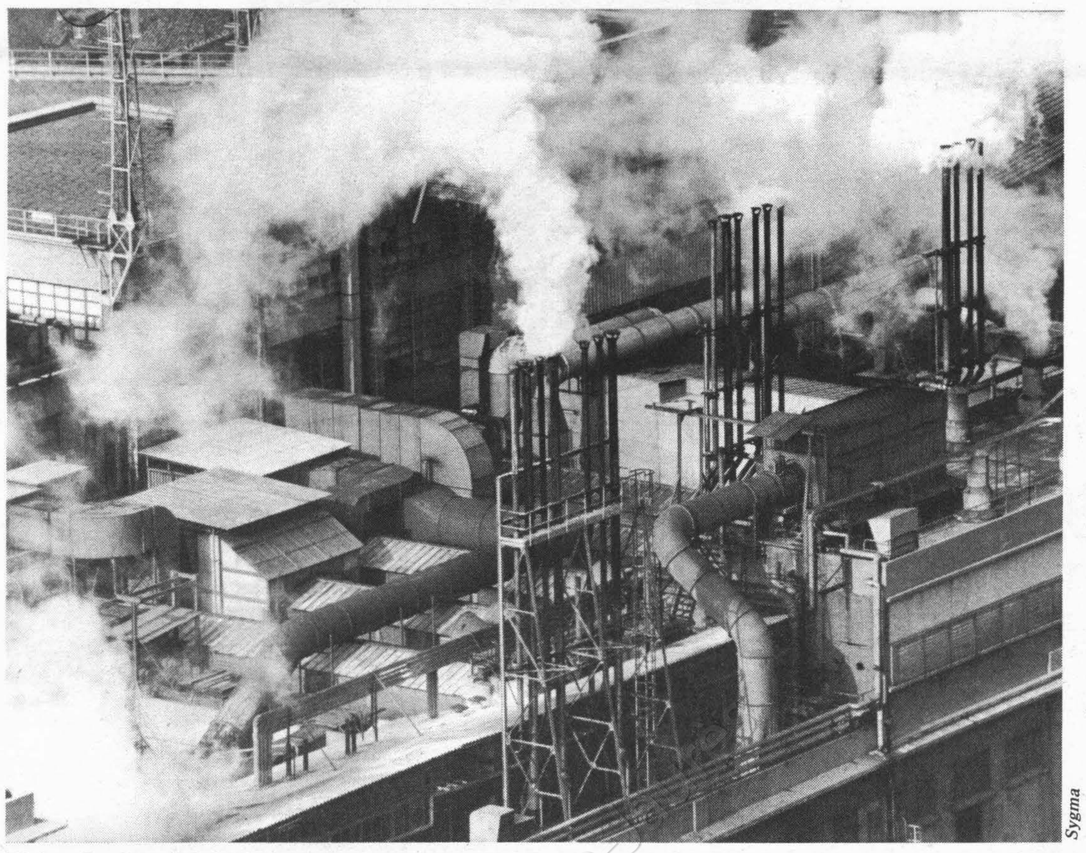
La logique poursuivie par Rhône-Poulenc et le gouvernement, selon laquelle le textile français ne va pas tarder à rendre l'âme définitivement, s'explique fort bien si on la replace dans le contexte de division internationale du travail prônée par les économistes libéraux : que chaque grand européen se replie sur quelques productions à *forte* valeur ajoutée et forte productivité — ce que fait Rhône-Poulenc, justement, en sacrifiant textile et chimie lourde pour investir dans la production de vitamines et d'engrais — et se partage le marché.

Plus démoralisés que mobilisés

Tant pis si la France perd à cette occasion une branche industrielle vitale : déjà plus de 60 % des vêtements achetés en France sont importés, et 70 % des fibres chimiques qui les composent. En bradant son centre de recherches, Rhône-Poulenc ferme tout avenir au textile national. Dans le secteur de l'habillement, la tendance est à couper le tissu ici — ou dans des usines américaines supersophistiquées — avec des machines à laser informatisées, à sous-traiter l'assemblage des pièces dans des pays à main-d'œuvre bon marché, le Portugal, par exemple, qui travaille déjà beaucoup avec les pays scandinaves, et à faire les finitions en France. En Suède, où ce schéma est déjà en place, les syndicalistes ont ainsi réalisé que leur pays ne pourrait même pas habiller son armée en cas de guerre.

En douceur, Rhône-Poulenc liquide, sans risquer de grave conflit social : retraites anticipées à 53 et même 51 ans, indemnités de licenciements confortables, reclassement grâce à l'aide de la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire)... Jusqu'à présent, les fermetures d'usines se sont produites sans trop de heurts. Mais creusent des plaies béantes dans des régions où le sous-emploi est déjà chronique. Des collectivités locales y perdent des ressources et gagnent des dépenses lorsqu'elles aident les chômeurs. Les déséquilibres s'accentuent.

Quant aux premiers intéressés, les employés victimes de la liquidation, ils sont plus démoralisés que mobilisés. L'intersyndicale a lancé pour le 26 février un mot d'ordre de grève à R.p.t. mais craint d'être peu suivie : à Besançon même, les quelques mots d'ordre d'arrêts de travail n'ont été suivis qu'à 30 %... Les militants syndicalistes eux-mêmes baissent les bras, souvent plus soucieux de surveiller les reclassements que de sauver l'usine. Avec ironie, Rhône-Poulenc a fixé à 3 500 le « niveau d'avenir » des effectifs... Quel avenir, quand gouvernement et industriels s'accordent à répéter : « Le textile, c'est fini » ? ●



Sygma

Rhône-Poulenc à Saint-Fons (Rhône).

Les entretiens du jeudi

de 19 à 21 heures dans la grande salle du 10, rue Solférino 75007 Paris

19 Février : Elisabeth Badinter, philosophe et écrivain et Bertrand Delanoë.

26 Février : Daniel Mayer et Paul Quilès.

5 Mars : Jacques Attali et Pierre Bérégovoy.

12 Mars : Léon Schwarztzenberg, cancérologue, et Marcel Debarge.

19 Mars : Benoîte Groult, écrivain, et Jean Pronteau.

26 Mars : Lionel Jospin.

C.n.r.s. antichambre de l'A.n.p.e.?

Mal vus par le Pouvoir et par Raymond Barre qui souhaiterait se concocter un Institut de conjoncture plus à la botte, les employés du C.n.r.s. sont livrés au "balayage" et au "dégraissage"

PAR FRANCOISE ROBY

QUAND on évoque les problèmes de la recherche scientifique, ceux des chercheurs et des techniciens, on ne rencontre, sauf dans le milieu, que distraite attention, indifférence aimable, quand ce n'est pas total désintérêt pour un monde relativement privilégié, croit-on, dans ces temps de crise.

La situation du Centre national de la recherche scientifique ne cesse pourtant de s'aggraver.

Mal vu par le ministre de tutelle, cet organisme créé en 1945, bénéficiant dans la fonction publique d'une situation particulière, semble être la cible du Pouvoir qui remet en cause le statut du personnel de recherche, qu'il s'agisse de celui des chercheurs ou prochainement de celui des ingénieurs techniciens et administratifs.

A côté de ces catégories « reconnues », il existe de nombreuses situations boiteuses.

Ainsi en est-il des hors-statuts dont certains travaillent depuis plus de dix ans sous contrat, mais qui n'ont pas été intégrés parce qu'en décembre 1975 ils n'étaient pas payés sur enveloppe-recherche. Que bon nombre d'entre eux aient bénéficié de crédits recherche dès 1967 ou 68 importe peu à l'administration qui ayant fixé, d'une manière arbitraire, décembre 1975 comme date de référence n'entend pas revenir sur ce diktat.

Comme il fallait, en outre, avoir cinq ans d'ancienneté pour être intégré, la direction s'était engagée, lorsque tous les intégrables seraient intégrés, à attribuer fin 1980 les postes restés disponibles aux hors-statuts, en élargissant les critères administratifs.

Janvier 1981, la direction du personnel et les responsables syndicaux se lancent donc dans l'examen de quelque deux cent quarante dossiers, après que la direction eut annoncé environ une centaine de postes reliquats. A la suite de deux opérations dites de « balayage » plus de quatre-vingts hors-statuts sont ainsi repêchés et leurs dossiers transmis au contrôleur financier pour ratification.

Comme pour le plan normal d'intégration, ces candidatures devaient être ensuite soumises à l'avis scientifique des sections du comité national, session de printemps 1981, chargées de déterminer les affectations vers les filières chercheurs ou ingénieurs techniciens. Alors que le personnel attend l'aval du contrôleur financier, on apprend que le directeur général du C.n.r.s. M. Ducuing, revenant sur ses engagements, décide d'opposer aux critères administratifs déjà très contraignants des critères scientifiques que les dossiers strictement administratifs des candidats ne peuvent absolument pas fournir, le plus grand arbitraire prévalant donc, dans cette sélection autoritaire.

Demi-thèse et demi-salaire

Ainsi en est-il des chercheurs intégrés sur demi-poste, au cours du plan d'intégration, sous prétexte que leur rémunération en décembre 1975 n'émargeait que pour moitié sur l'enveloppe-recherche, la deuxième part de leur salaire provenant d'autres organismes, souvent publics (Jeunesse et Sport, Equipement, etc.).

La direction du C.n.r.s. ayant toujours considéré que la situation de chercheur à mi-temps était incompatible avec un travail scientifique sérieux, elle complétait, jusqu'à présent, ces mi-temps. Or aujourd'hui, cela aussi est remis en cause.

La suppression d'un certain nombre de postes d'intégration et de postes promis en complément des mi-temps a pour origine le prélèvement de cinquante postes C.n.r.s. au profit d'un nouvel Institut de conjoncture économique, décidé par Raymond Barre, institut qui dans l'esprit du Premier ministre doit court-circuiter l'I.nsee (Institut national de la statistique et des études économiques), dont les chiffres dénoncent la gestion catastrophique de l'économie nationale menée par l'équipe au pouvoir.

Que depuis parfois plus de dix ans, des hommes et des femmes tentent de travailler dans des conditions difficiles, sans sécurité d'emploi, toujours en quête d'un nouveau contrat, importe peu à la direction du C.n.r.s. toute entière dévouée au régime de Giscard d'Estaing.

La situation de ces personnels est grave. Pour beaucoup, c'est le chômage immédiat, pour d'autres, ce n'est que partie remise, en sursis pour deux ou trois ans, puisque conformément au nouveau statut des chercheurs, les « attachés » de recherche doivent passer « chargés » dans les quatre ans, au vu de leurs travaux scientifiques. Or la direction a, d'ores et déjà, prévenu qu'elle ne se satisferait pas « d'une demi-thèse » correspondant au demi-salaire alloué.

A défaut d'intégration au C.n.r.s. c'est l'A.n.p.e. qui va hériter de ce personnel de recherche, qui cessant d'appartenir à l'univers des travailleurs à statut précaire, va être intégré aux 1 514 900 chômeurs (chiffre de l'Institut national de la statistique et des études économiques !). ●

A l'Ouest, la guerre scolaire se rallume

En cette année de centenaire des lois Ferry, la laïcité est plus que jamais à défendre. Notamment en Loire-Atlantique, où la moitié des enfants fréquentent les écoles dites libres

PAR EMMANUELE PLAS

NANTES est la ville de France qui compte le plus d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé : 9 700 contre 22 350 dans l'enseignement public. En Loire-Atlantique, la moitié des enfants fréquentent les écoles libres. Trente-neuf communes du département n'ont pas d'école publique : la petite commune de Ligné est restée quarante ans sans école publique avant l'ouverture, à la rentrée dernière, d'une école de trois classes.

Pourtant, en 1977, dans ce département comme dans tout l'Ouest, les élections municipales amenèrent à la direction des grandes villes des candidats d'union de la gauche, partisans de la nationalisation de l'enseignement. La guerre scolaire allait-elle se rallumer ?

A Nantes, Alain Chenard et son conseil municipal décidèrent, comme ils l'avaient déclaré lors de la campagne électorale, d'appliquer à l'égard de l'enseignement privé toute la loi mais rien que la loi. En 1978, par esprit de conciliation, ils versèrent même aux écoles sous contrat simple une allocation de 120 F par élève pour l'année. Ces écoles étaient au nombre de trente-trois. Trois écoles étaient déjà sous contrat d'association.

Les élus nantais cherchèrent à prendre contact avec les dirigants et les gestionnaires des écoles sous contrat simple. Ils ne cachaient pas qu'ils étaient favorables au passage du contrat simple au contrat d'association : le contrat d'association étant dans leur esprit un pas vers l'intégration dans l'enseignement public. Leurs « avances » aux écoles libres ne rencontrèrent guère de succès : cinq écoles seulement passèrent à l'association. Mais quand arriva la loi Guermeur, l'enseignement privé n'ayant plus rien à « craindre » des laïcs de la mairie et tout intérêt à passer en association, les vingt-huit écoles sous contrat simple se précipitèrent pour dialoguer avec la mairie. D'autant qu'en 1979 la municipalité avait supprimé tout subside au contrat simple.

Ce furent de longues et difficiles négociations : Eva Gendrault, adjointe à l'enseignement reçut à plusieurs reprises les tenants de l'enseignement libre. Pour un contrat d'association la ville ne voulait retenir que seize écoles sur les vingt-huit. Ces écoles, seules, répondaient en effet aux critères imposés par la loi : effectifs suffisants, personnel compétent, hygiène, sécurité et salubrité des locaux. La municipalité faisait également intervenir le critère de « besoin scolaire » : « Nous ne reconnaissons pas le besoin scolaire, dit Eva Gendrault, dès lors que dans les quartiers où sont implantées des écoles privées il y a suffisamment de place dans les écoles publiques pour accueillir les enfants ».

En avril 1980, une convention fut signée entre une école et la ville. Mais les négociations continuaient avec les autres. Un seul point d'achoppement. 5 % à 49 % des enfants, selon les établissements, n'habitaient pas Nantes. Et la ville refusait de prendre en charge ces enfants-là.

Et puis, le 12 mai, une lettre du préfet datée du 6 mai, fit pour les élus l'effet d'une bombe : le préfet — qui avait déjà refusé de viser le budget primitif 1980 parce que le conseil municipal n'y avait pas inscrit les dépenses pour l'enseignement privé — mettait la ville en demeure de passer un accord avec toutes les écoles privées avant le 13 mai ! La ville refusa devant ce qu'elle considérait comme une pression intolérable : « La guerre scolaire avait failli ne pas se rallumer dit Alain Chenard, mais le préfet a réveillé les vieux démons. » Une bonne manière, font en tout cas remarquer les observateurs locaux, pour faire échouer les négociations et pour créer un contentieux qui servira d'arme à la droite pour la prochaine campagne électorale.



Pascal Lebrun

Alain Chenard, maire de Nantes et André Henry, secrétaire général de la Fen.



Quoiqu'il en fut, le préfet prit un premier arrêté pour inscrire d'office 2 212 000 F dans le budget, puis un deuxième arrêté pour créer la recette correspondant à cette dépense. Car la municipalité (à l'unanimité) maintenait sa position. En octobre 1980, le préfet dut lui-même faire parvenir l'argent — celui de la ville — aux écoles privées.

De son côté, Nantes avait introduit un recours au tribunal administratif : le cave se rebiffait ! L'audience s'est déroulée le 8 janvier dernier. C'est Me Cornec que pour la circonstance la ville avait choisi comme avocat. Spécialiste en laïcité, s'il en est, Jean Cornec plaida l'illégalité du décret du 8 mars 1978 qui alors que la loi Guermeur ne le précise pas, fait porter aux communes la charge de l'enseignement privé : « Rappelez-vous le contexte, déclara Jean Cornec, et vous verrez qu'il ne s'agit pas seulement d'une imprécision de rédaction mais que cela correspond à des sentiments beaucoup plus profonds. L'auteur de la loi et tout ceux qui l'ont votée ne souhaitaient pas que les communes (qui venaient d'être conquises en grand nombre par les municipalités d'union de la gauche) aillent mettre leur nez dans les affaires des écoles privées ».

Me Cornec s'appuya aussi sur l'argumentation développée au sénat par Franck Sérusclat, à l'occasion d'une question écrite au ministre. Le sénateur socialiste faisait remarquer que le décret du 8 mars 1978 paraissait tellement illégal à certains préfets — dont celui du Rhône — qu'ils s'étaient inclinés devant le refus des communes de participer aux dépenses des écoles sous contrat d'association.

Les Nantais, quant à eux, si le tribunal administratif ne leur donnait pas raison, porteraient leur affaire devant le Conseil d'Etat.

Mais guerre scolaire oblige, et dans l'Ouest ça peut encore servir ; le préfet de Loire-Atlantique n'a pas visé que Nantes avec ses inscriptions d'office : Saint-Herblain, Bouguenais, Coüeron en sont aussi victimes. Bouguenais et Coüeron ont, elles aussi, introduit un recours au tribunal administratif. Jean-Marc Ayrault, le maire de Saint-Herblain, qui fut le premier, en 1977, à supprimer les crédits à l'enseignement privé a choisi une autre tactique : le recours devant la Commission de conciliation départementale et la Commission de conciliation nationale, s'il le faut.

Décidément en cette année du centenaire des lois Ferry instituant la gratuité de l'école publique, la laïcité est plus que jamais à défendre. Et pas seulement en Loire-Atlantique. La ville d'Aurillac (Cantal) est victime, pour les mêmes raisons, d'une inscription d'office sur son budget.

En cette veille de campagne électorale, le gouvernement montre qu'il n'hésite même pas à utiliser la querelle scolaire pour se maintenir au pouvoir. ●



François Mitterrand aux Assises de la laïcité organisées par le Grand Orient de France, la semaine dernière.

Les étapes de la dé-laïcisation

1959 : la loi du 31 décembre, dite loi Debré, propose deux formules de contrats aux établissements privés :

— le contrat d'association qui assure la rémunération des maîtres par l'Etat et la prise en charge du fonctionnement de l'établissement avec comme contrepartie que l'enseignement sera dispensé selon les règles et les programmes de l'enseignement public ;

— le contrat simple qui assure la rémunération des maîtres, mais laisse à l'établissement la charge de son fonctionnement et une liberté totale. Ce système est présenté comme un système essentiellement transitoire.

L'alinéa 3 de l'article 4 de cette loi prévoit :

« Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public .» C'est-à-dire par les communes.

1972 : la loi Guichard-Pompidou assure « la consolidation à titre définitif du régime du contrat simple pour les établissements du premier degré ».

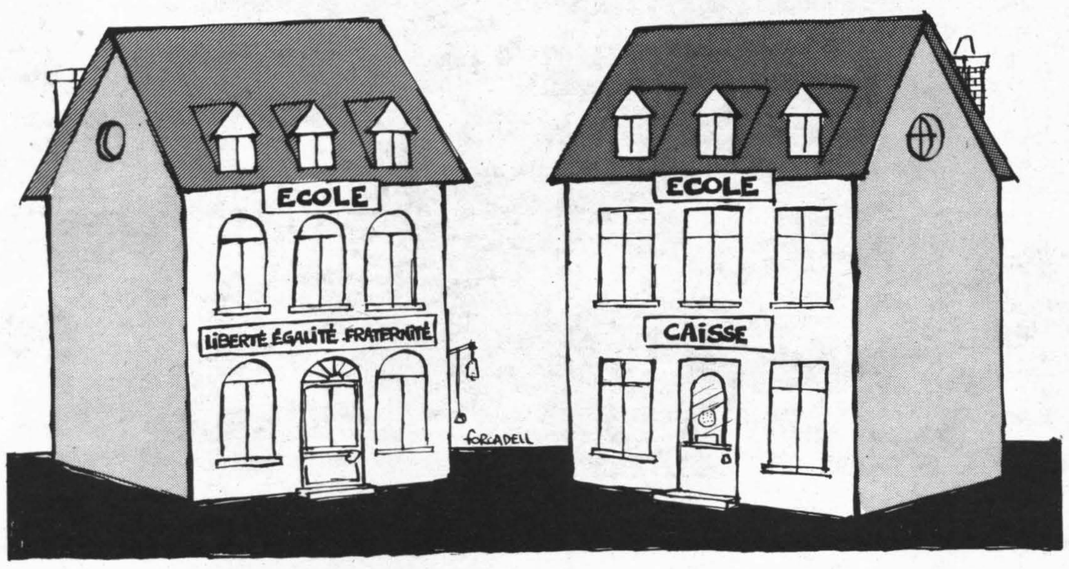
1977 : l'article 4 de la loi du 25 novembre 1977, dite loi Guermeur, annule l'alinéa 3 de l'article 4 de la loi Debré et le remplace. Il prévoit que : « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge sous la forme d'une contribution forfaitaire par élève et par an, et calculée selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public ». Contrairement à la loi Debré, la loi Guermeur n'impose aucune obligation financière aux collectivités locales.

1978 : décret du 8 mars. C'est le décret qui a réintroduit l'obligation financière pour les communes : « Le pouvoir réglementaire est intervenu dans un domaine strictement réservé à la loi. Le décret est incontestablement illégal », juge Me Cornec.

1980 : 4 et 5 décembre. Les auteurs de la loi Guermeur, qui ont pris conscience de l'illégalité du décret de mars 1978, proposent un amendement à la loi même. Il en complète l'alinéa 3 de l'article 4 :

« La contribution forfaitaire est versée par les communes pour les classes enfantines, les écoles maternelles et les écoles élémentaires sous contrat d'association et par l'Etat pour les collèges et les lycées sous contrat d'association. »

Cet amendement soutenu par le député U.d.f. Etienne Pinte n'a encore été adopté que par l'Assemblée nationale.



La vie d'artiste

PAR JEAN-PAUL LIEGEOIS

Détournement

Mon oreille s'est sentie comme chatouillée par quelque chose qu'elle connaissait bien : une mélodie d'abord ; des paroles, ensuite. J'ai reconnu : « l'Etranger » de Pauline Julien. La chanson sortait d'un haut parleur dressé sur une voiture. C'était la semaine dernière, sur le coup de sept heures du soir dans une rue de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). La voix de Pauline envahissait soudain le quartier: « Aujourd'hui l'étranger / C'est moi et quelques autres / Comme l'Arabe, le Noir, l'homme d'ailleurs, l'homme de partout... » Spontanément, je me suis dit que ce genre de manifestation motorisée et chantée allait sûrement ravir les communistes du coin... Allaient-ils sortir de chez eux et crier à la provocation ?

« Croyez-vous qu'il soit possible d'inventer un monde / Où il n'y aurait plus d'étrangers ? » Fin de la chanson. Le haut-parleur a enchaîné et craché : « ... Soir, sous chapiteau, meeting avec Georges Marchais. » J'ai dû me pincer pour être certain que je ne rêvais pas. Peut-on être plus cynique ? A Vitry, les communistes envoient un bulldozer contre les « étrangers ». A Montigny, un maire communiste pratique la délation contre un immigré marocain, comme au plus beau temps du Vichysme. A Saint-Denis, comme l'a révélé « Libération » documents à l'appui il y a un mois, le maire adjoint, président de l'office de H.l.m., refuse désormais de loger les « familles étrangères et celles originaires des Territoires et Départements d'Outre-Mer ». Et ce sont les communistes de Saint-Denis qui osent détourner la chanson antiraciste d'une Québécoise pour faire de la retape pour Marchais ! Si vous trouvez plus malhonnête, écrivez-nous. Question : croyez-vous qu'il soit possible d'inventer un monde où il n'y aurait plus de communistes aussi impudents ?

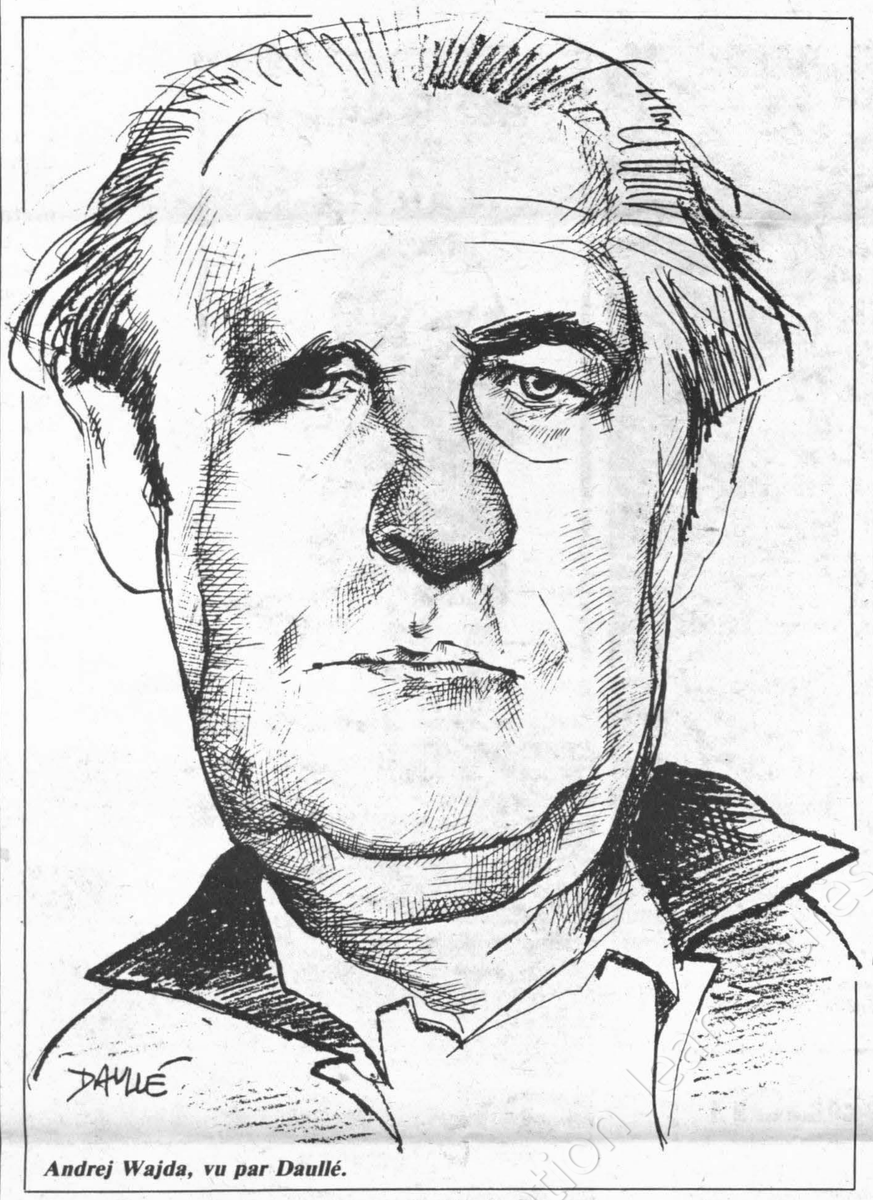
Provinciales

La France a beau être centralisée, les provinces n'en sont plus à attendre que « la bonne parole » leur vienne de Paris. Il existe même des manifestations uniquement provinciales dont les Parisiens ne verront pas le moindre petit bout. Ainsi de ce qui va se passer ces jours à Rennes, à Grenoble et à Poitiers.

En prélude au huitième Festival des arts traditionnels, prévu du 22 au 29 avril prochain, la maison de la culture de Rennes propose une série de cinq concerts consacrés au « Son des cordes de l'Asie », du 17 au 21 février. Dans le détail : le kayageum de Corée (une cithare vieille de quatorze siècles), le 17 février ; les racapis d'Indonésie (également des cithares), le 18 ; le zarb d'Iran, le 19 ; le saz de Turquie, le 20 ; et le sitar de l'Inde par Ravi Shankar, le 21.

Les « Cinq jours de jazz à Grenoble », co-organisés par la maison de la culture, la maison de quartier « Espace 600 », le théâtre municipal, le service d'intervention culturelle, les discothèques municipales et le Jazz-club, réuniront du beau monde, du 16 au 22 février : le duo Jaume-Sclavis, Musique By, Didier Levallet, le Mike Westbrook Orchestra, le John Carter Quintet, l'Elvin Jones Sextet, le Play Bop Quartet, le duo Léandre-Nozati, le Worshop, le trio Doudou Gouirand, le trio Marmande, Steve Lacy, Portal, James Newton, etc.

A Poitiers, à l'initiative de la Ligue française de l'Enseignement et de l'Education permanente, les dix-neuvième Journées cinématographiques feront la fête au cinéma polonais, du 18 au 28 février. Au programme, du « cinéma d'hier » : Munk, Kawalerowicz, Has, Leszyncki, Polanski, et Wajda. Et du« cinéma d'aujourd'hui » : Andrejew, Zaorski, Kutz, Kostenko, Waskowski, Kieslowski, Zanussi, Marczeweski, etc. Les enfants de Waleza sont aussi ceux de Wajda.



Andrej Wajda, vu par Daullé.

Au pays de Guignol

Paris va pouvoir déguster de la gaine, du fil et de la tringle ! Le Théâtre de l'Est parisien lui propose une programmation « Marionnettes du monde » jusqu'au 11 avril. Au menu : les Tchèques du Théâtre Drack, jusqu'au 1er mars ; les Français de la Compagnie Hubert Jappelle, du 17 au 22 février ; les Hollandais du Figuren Theater triangel, du 3 au 22 mars ; les Français du Théâtre F.m.r., du 10 au 15 mars ; les Allemands de l'Ouest du Gustaf and sein ensemble Albrecht Roser, du 24 au 29 mars ; et l'Allemand de l'Est Peter Waschinsky, du 31 mars au 11 avril.

Il existe en France, depuis peu, un Centre national de la marionnette, dont la direction a été à Alain Recoing. Ce Centre est le promoteur de la Deuxième Biennale des théâtres de marionnettes qui se déroulera au Centre d'animation culturelle de Cergy-Pontoise, du 6 au 13 mars prochain. La Biennale produira et donnera en première mondiale trois spectacles inédits :« Antigone » de Sophocle par la Compagnie Hubert Jappelle, « les Possédées » par la Compagnie Jacques Voyet et « le Gardien d'images » par la Compagnie Daru. Elle donnera leur« première chance » à quatre jeunes troupes : le Théâtre F.m.r. (déjà présent au T.e.p.), la Compagnie des Termajies, le Théâtre de l'Ombrelle et le Théâtre-en-ciel. Pour les enfants, spécialement : la Compagnie Mathilde et Paul Dougnac, les Bacbodoc's, Frédérique Magnin, Guy Jutard et Bernard Coudreaux. Deux troupes étrangères seront présentes : le Figuren Theater triangle des Pays-Bas et le Marionnetteatern de Suède. Au total, vingt-trois spectacles différents.

Et si la marionnette finissait par retrouver sa place au pays de Guignol ?

Théâtres étrangers

« Ce qui fonde l'identité des nations, c'est le patrimoine culturel. Sans lui il n'y aurait plus de Pologne, d'Italie ou de France. » Non, cette citation n'est pas de Karl Marx. Elle est de Jean-Paul II : le pape l'a prononcé à l'Unesco. Et Jacques Toja, administrateur de la Comédie-Française la reprend à son compte pour présenter son opération « Théâtres étrangers à l'Odéon », pour justifier sa façon internationale de fêter le tricentenaire du Français : il est impérieusement nécessaire, explique-t-il, « de cultiver les différences, de retrouver les racines et de lutter contre tous les courants uniformateurs et centralisateurs ». Il ajoute : « Molière n'a jamais renié Scaramouche. Comment pourrions-nous renier ce que nous devons à Eschyle, à Euripide, à Shakespeare, aux dramaturges allemands, à la civilisation chinoise ? » Courageux et judicieux rappel en ces temps néo-nationalistes où Marchais et Chirac ne peuvent plus sortir dans la rue sans se parer d'un « truc en plumes »... tricolore !

Dans le cadre de « Théâtres étrangers », l'Odéon a déjà reçu : le Théâtre national grec et le Théâtre national de Bucarest.

Il accueillera aussi la Schaubuhne de Berlin, le Théâtre d'art du peuple de Pékin, le National Theater de Londres et la chanteuse italienne Milva dans un spectacle « Brecht-Weill » réglé par Giorgio Strehler. Bienvenue à tous. Et tant pis pour Marchais s'il n'aime que le Bolchoï... Tous renseignements concernant les dates des représentations au 325.70. 32.

Si ça vous chante ...

Solitude, passion, révélation, désespoir : ainsi va la chanson en février 1981. La solitude de Barbara. La passion de Claude Nougaro. La révélation de Pierre Eliane. Le désespoir d'Isabel et Angel Parra.

« Je l'ai trouvée devant ma porte (...)

« La renifleuse des amours mortes (...)

« La solitude » : il y a vingt ans déjà, Barbara chantait « le Mal de vivre » et « la Solitude ». Après six ans de silence, interrompu seulement par quelques spectacles en province, Barbara fait sa rentrée avec un nouvel album ; titre :« Seule » (Phonogram). Elle n'a guère changé : déchirures, désarrois, tristesses et, malgré tout, une folle envie de vivre. Tout, chez elle, a goût d'automne, de morte saison. Même sa voix, qui se brise de plus en plus : finira-t-elle par devenir une chanteuse de blues ? On le saura peut-être en 1982, quand elle montera à nouveau sur scène.

Le blues, Claude Nougaro l'a dans la peau. Pas seulement le blues, la musique. Toute la musique, musique du verbe comprise. Cet homme-là est un instrument. Plus peut-être : un orchestre et un chœur ; piano, saxo, violon, et voix en un seul corps. Il vibre, il est son. Avec la tête en plus : il devient passion, cris et tremblements. Il brûle les planches et sa vie. Il incendie la salle.

Ses dernières chansons sont aussi rageuses et éclatantes que l'étaient ses premières : un vrai chanteur de fond, comme dirait Chris Marker. Pour dégustation, il reçoit chez lui : à l'Olympia, jusqu'au 1er mars ; ou se rend à domicile avec ses « Chansons nettes » (Barclay).

Encore un effort et les ballades-chroniques de Pierre Eliane auront

Le p'tit Monsieur de l'Elysée

Comédien, metteur en scène, chanteur : depuis des années, Michel Hermon étonnait les « cultureux ». Aujourd'hui, sa célébrité est en passe de franchir les frontières de ce petit monde. Toujours à cause de son talent : ça dernière mise en scène, « Charcuterie fine », après un mois de représentations à guichets fermés à Vincennes, s'installe dans un théâtre de Paris, à la Roquette (76 rue de la Roquette, XIe) ; après son succès parisien du Petit Forum, Michel Hermon chanteur part en tournée. Mais, c'est aussi à cause de son courage qu'on commence à entendre parler de lui : ses chansons, comme les livres de Jean Genet, disent l'homosexualité au quotidien ; sans fard ni apprêt ; sans mystification ni martyrologie. Hermon ignore tous les tabous. On s'en rend bien compte quand il chante « le P'tit Monsieur de l'Elysée ». Il y conte l'histoire d'un personnage qui se rend « trois fois par semaine » au palais présidentiel.« Secret d'Etat », dit la chanson qui révèle néanmoins : « Le président s'allonge sur le divan/Le p'tit monsieur s'assoit derrière/Et puis attend tout en silence/Bientôt le président commence/Quand j'étais enfant... »

Quoi ? Un chanteur ose insinuer que le président serait en analyse ... Mais c'est un crime de lèse-majesté ! Hermon sait-il ce qu'il risque ? Apparemment, il s'en contrefiche. Il doit se dire que la fin de l'absolutisme royal est peut-être pour bientôt... Alors, il va partout répétant sa chanson, narrant son « P'tit monsieur à l'Elysée » : le 20 février à Sceaux, le 28 à Cergy-Pontoise, le 3 mars à Chartres, le 12 à Mulhouse, le 14 à Montbéliard, le 17 à Angers, le 21 à Lyon, les 26 et 27 à Bruxelles.



Isabel et Angel Parra.

leur place dans les discothèques aux côtés des « songs » de Nougaro. De son côté aîné, Eliane a l'ivresse verbale et la boulimie musicale. Généralement, on le compare plutôt à Jacques Higelin ou à Capdevielle. Mais il a déjà son ton personnel, ses devises, sa sincérité, sa folie propre. Il est en train de devenir Eliane et ça risque d'être superbe. Il chante à l'Espace Gaîté (35, rue de la Gaîté) jusqu'au 22 février. Il a déjà signé un disque au titre ironique et dérisoire :« Car il faut plaire ». Il en prépare un autre.

Le dernier album des Chiliens Isabel et Angel Parra (Audivis) arrive ces jours dans les boîtes des disquaires : il a le goût du désespoir. Il dit les blessures de l'exil. Il crie l'impatience : huit ans, depuis le coup d'Etat, c'est long... Huit ans sans recevoir ses amis. Huit ans loin du sol natal et de la langue maternelle. Huit ans et le bout du tunnel qui n'est pas encore en vue. L'arrivée de Reagan à la Maison-Blanche ne va rien arranger... Nous, nous nous sommes un peu trop vite habitués : le Chili, ce n'est pas la porte à côté, ce n'est pas de l'autre côté du palier. Eux, les Parra, ils n'acceptent pas. Ils le hurlent dans leur disque. Ils le gueulent dans leur spectacle, au Théâtre de la Ville, jusqu'au 21 février. Patricio Castillo, un ancien des Quilapayun, fait chorus derrière les enfants de Violeta Parra. C'est tout le Chili qui est en larmes quand Angel chante : « La prochaine fois, je tenterai ma chance, je resterai. Même si je dois mourir, je ne reviendrai pas en France ».

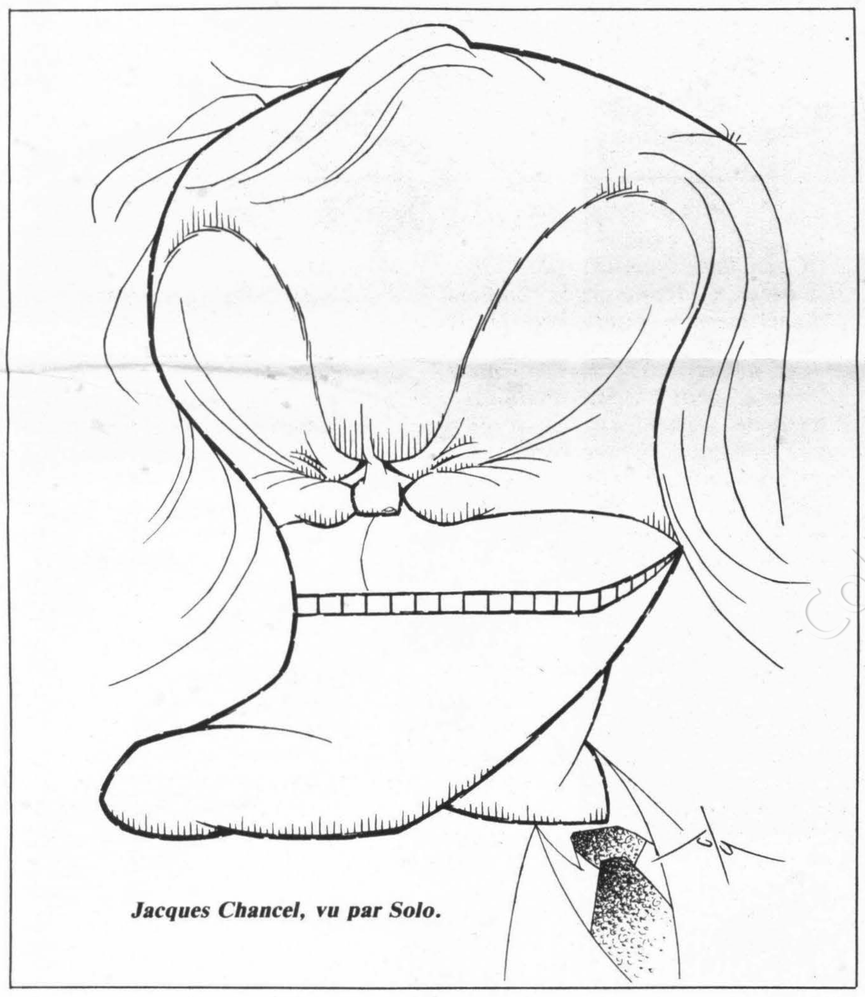
Barbara, Claude Nougaro, Pierre Eliane, les Parra : si ça vous chante...

Sol en scène



Sol du Québec. Il a une drôle de bouille : grimé comme un clown. Il a une drôle d'allure : habillé comme un clochard. De son vrai nom, il s'appelle Marc Favreau. Un nom bien de chez nous. Enfin, bien de chez eux. Un nom qui pourrait être du Poitou, des Charentes ou de Normandie. Mais qui est du Québec, puisque les ancêtres de Sol, comme ceux de Félix Leclerc ou de Gilles Vigneault, ont suivi la vague indiquée par Jacques Cartier. Sol, c'est son nom d'« artisse ».

Parce que Sol, c'est un « artisse », un virtuose. D'un genre peu courant : un joueur de mots. Il s'amuse avec les syllabes et les sons comme Picasso jouait avec les formes et les couleurs. Il triture la langue comme nos plus insolents poètes : Queneau, Michaux, Prévert, Desnos. Il est bavard à merveille. Il regarde autour de lui et il raconte : « On voit des coproduiseurs qui coproductionnent des coprofilms, et des cinéastucieux qui projectionnent leurs obscénarios sur un mécréant géant... ». Il se moque et on se marre. Il nous a déjà donné deux disques « Rien détonnant » et « les Œufs limpides » (Rca). Il est en ce moment dans une salle parisienne (jusqu'au 28 février). Il est Sol en scène, mais on croirait vraiment qu'il est plusieurs.



Jacques Chancel, vu par Solo.

Chancel se réveille

Chancel commençait à s'ennuyer. A nous ennuyer aussi. Après treize années de rendez-vous quotidiens, après trois mille deux cents « Radioscopies », il tournait en rond, se répétait toujours les mêmes questions : « Et Dieu ? » ; « Et le bonheur, qu'est-ce que c'est pour vous ? » ; « Si vous aviez un conseil à donner aux jeunes d'aujourd'hui, lequel serait-ce ? » Et s'il nous foutait un peu la paix, Chancel, avec sa philosophie de café du commerce ? Et s'il cessait de ronronner ? Et s'il faisait autre chose ?

Faisant la somme de sa propre lassitude et de celle des auditeurs, Jacques Chancel a donc décidé de changer. Il nous promet de « nouvelles Radioscopies ». C'est juré :« Autre formule, autre rythme, autre ton. » A savoir ? Il explique : « Les émissions s'orchestreront principalement autour de trois grands thèmes, trois temps différents destinés à contourner, de la plus large manière possible, cette presque fin de siècle. »

Première formule : « Une semaine avec ... » Chancel avait déjà tenté l'expérience avec Marguerite Yourcenar, Jorge Luis Borges, Albert Cohen et Louise Weiss. Il va le faire régulièrement. Il achève ce vendredi 13 février « Une semaine avec Michel Tournier ».

Deuxième formule : Chancel interroge « les jeunes de l'an 2000 ». Ils ont entre quinze et trente ans. Ils auront entre trente-cinq et cinquante ans en l'an 2000. Ils sont connus (Isabelle Adjani) ou inconnus, mais ils sont tous, selon Chancel, « terriblement lucides ». Troisième formule : « A l'écoute du monde » ; Chancel passera cinq jours d'affilée dans un pays étranger ou dans un village de France. Le Brésil, l'Afrique et les Hautes-Alpes sont, entre autres, à son programme.

Mais, pourquoi annoncer seulement « trois grands thèmes », alors qu'il a prévu une quatrième formule ? Et c'est peut-être la plus intéressante : des vivants seront appelés à répondre en lieu et place des morts. Ainsi, Brigitte Massin pour Mozart, Pierre Clarac pour Chateaubriand et Jean-Marie Lo Duca pour Casanova. Chancel nous annonce même Michel Poniatowski pour Talleyrand. « Poniatowski » se prend vraiment pour Talleyrand », prétend-il. Poniatowski est décidément un homme de goût ! Car il doit sûrement avoir en tête la définition que Napoléon 1er donna de Talleyrand : « De la merde dans un bas de soie »...

L'après-Midem

Le Midem. Traduction littérale : le marché international du disque et de l'édition musicale. Traduction réelle : la foire multinationale du show-business. Une foire d'empoigne où l'on cherche des gogos de tous pays pour « placer » n'importe quelle musique, n'importe quelle chanson, pour inventer n'importe quelle mode susceptible de faire du fric. Le Midem 81 a eu lieu fin janvier, comme les précédents : à Cannes. Le ministre de la Culture, Jean-Philippe Lecat, est allé s'y faire photographier. Charles Aznavour et Mireille Mathieu se sont décommandés. Du coup, Antenne 2 et Guy Lux ont annulé l'émission qu'ils devaient présenter en direct de la Croisette le 25 janvier. Coût de l'incident : soixante millions d'anciens francs. Le contribuable, avec l'argent de qui Antenne 2 avait déplacé cars, camions et techniciens, appréciera...

Malgré tout, Bernard Chevry, commissaire général du Midem, est satisfait. Il a vécu un « Midem de stabilisation » dans « une ambiance de travail » ; il a « retrouvé le même volume de participants qu'en 1980 ». Bref, Chevry a bien fait joujou, engueulé Aznavour au téléphone et souri à Danièle Gilbert. On est heureux pour lui. Mais l'avenir s'annonce-t-il vraiment rose pour les artistes (paroliers, compositeurs, interprètes, musiciens) qui, après tout, sont les premiers concernés par ce marché-là ? En fait, le disque est en perte de vitesse et les multinationales du show-biz sont en passe de se reconvertir dans le vidéo-disque. François Dacla, marchand de disques, p.-d.g. de R.c.a.-France, a, comme tous ses concurrents, constaté que son chiffre d'affaires, ces dernières années, augmentait moins vite que le taux annuel d'inflation ; il en a tiré des conclusions : « J'ai pris la décision de m'engager dans la vidéo en 1979. Nous avons tout mis en place en juin 1980 ». Il est donc prêt à accueillir le vidéo-disque R.c.a. qui doit sortir le 22 mars prochain aux Etats-Unis... Dacla dit :« C'est la même transition que du cinéma muet au parlant : on avait le son, la vidéo nous offre l'image ». Ce n'est donc peut-être pas tout à fait un hasard si la Gaumont vient de racheter la maison de disques Erato...

Foutu, le disque ? Les ventes ne progressent plus. On le « pirate » de plus en plus, surtout en le recopiant sur cassettes. On estime qu'un disque vendu est « recopié » quatre ou cinq fois sur cassettes. Sur ces repiquages, les artistes ne touchent évidemment aucun droit. Mais pourquoi les vidéo-disques et les vidéo-cassettes ne seraient-ils pas « piratés » à leur tour, demain ? Les garanties techniques sont très insuffisantes. Si l'on veut relancer les ventes de disques, il faut chercher ailleurs. Du côté d'un allègement de la T.v.a., par exemple. Le disque est en effet taxé comme le caviar, comme un produit de luxe : 33,5 % de T.v.a. ! En 1974, le candidat Giscard d'Estaing avait promis une réduction. Elu, Giscard s'est plus occupé de diamants que de saphirs...

Alors, ce n'est qu'au soir de la prochaine élection présidentielle que l'après-Midem commencera vraiment. Ce jour-là pourrait aussi changer la face... des disques.

Ciné-opéra : « Parsifal » sur les traces de « Don Giovanni »

QUESTION à dix francs : quand un metteur en scène rencontre un chef d'orchestre, de quoi peuvent-ils bien se parler ? Réponse facile : de films d'opéra. Le « Don Giovanni » de la trilogie Mozart-Maazel-Losey ayant fait beaucoup, beaucoup de gros sous, il ne pouvait que faire des petits... On a, du coup, pas mal rêvé sur les possibles mariages entre bel canto et pellicule : à quand une « Traviata » signée Fellini, une « Carmen » de Sergio Leone ou, encore (mais il s'agit là d'un projet plus sûr) la « Turandot » impériale que Karajan et Losey devraient mettre en images dans la cité interdite de Pékin ? Pour l'heure, la Gaumont (chanceux producteur de « Don Giovanni ») n'a pas l'intention d'installer aussi loin son cinémascope et sa stéréo. C'est à Munich, et en août prochain, que la société cinématographique et la maison de disques Erato sonneront les cloches d'une nouvelle union du septième art et de l'opéra. Compositeur : Wagner. Œuvre : Parsifal. Chef d'orchestre : le Suisse Armin Jordan (un très beau « Pelléas et Mélisande » chez Erato). Metteur en scène : l'Allemand Hans-Jürgen Syberberg (« Requiem pour un roi vierge », « Hitler, un film d'Allemagne »). Une solide équipe. Qui promet de tourner sa baguette et sa caméra au conventionnel bon chic bon genre. Première rencontre à Paris, il y a quelques jours, autour de spécialités bretonnes. Syberberg expose quelques-unes de ses idées : pas de chanteurs sur l'écran, mais des acteurs (à moins d'interprètes idéals ayant à la fois le physique et la voix du rôle) ; beaucoup de plans fixes ; peu de mouvements. Quelques séquences, même, où les comédiens ne bougeront pas les lèvres pendant que la bande son chantera leurs rôles. Du côté des wagnériens purs et durs, il y en a qui vont être contents ! Armin Jordan, lui, approuve, fasciné par cette « frénétique envie de découvrir l'univers musical » qu'il sent chez le cinéaste. « Il convient de redonner à « Parsifal » un sens sacré. Mais pas le sacré petit bourgeois ! », explique Syberberg. Et le voilà qui raconte ses souvenirs des « Niebelungen » de Fritz Lang. Ça va remuer dans la mythologie germanique ! L'homme qui a introduit à l'intérieur de son film sur Hitler la célèbre et hallucinante interview de Winifred Wagner se consumant de nostalgie pour le IIIe Reich, ne ratera pas Wagner s'il peut le coincer dans ses ambiguïtés. D'ailleurs, Syberberg l'avoue tout net : « Je ne peux pas me permettre d'employer pour ce film des chanteurs ayant l'intention de faire carrière à Bayreuth, car non seulement je suis déjà sur la liste noire, mais après « Parsifal » je serai carrément ennemi public n° 1. Et eux, interdits de séjour dans le temple... ».

Alors, et les interprètes ? On jongle avec plusieurs noms, en écartant d'office les René Kollo et autres Peter Hoffman, tous locataires de Bayreuth. Placido Domingo ? Niet catégorique d'Armin Jordan qui lui préférerait Eric Tappy (« son » Pelléas). Non-wagnérien pour non-wagnérien... Et Kundry, le rôle féminin principal ? « Je voudrais bien Jessye Norman », lance Jordan. Silence de Syberberg. « Agnès Baltsa ? ou bien Rachel Yakar (« sa » Mélisande), ou encore Hildegard Behrens qui, en plus, pourrait parfaitement le jouer : elle a le visage qui convient ? » « Pour jouer, réplique le cinéaste perdu dans ses rêveries, moi, j'aimerais Jeanne Moreau... » Quand on vous dit que les puristes qui se sont évanouis au « Ring » de Chéreau n'ont pas encore tout vu...

FABIAN GASTELLIER

Le cinoche de T.f.1.

Tout le monde le sait : en ce moment, T.f.1. fait beaucoup de « cinoche » autour du renouvellement de son équipe d'information. Renouvellement ? Ravalement conviendrait mieux. Jean-Marie Cavada, en provenance directe de F.r.3, prend la direction du service. Roger Gicquel s'en va et Jean Lefèvre le remplace pour présenter le journal de 20 heures : au-revoir tristesse, bonjour « yes-man » ! Patrice Duhamel reste dans la coulisse et Jean-Claude Bourret sévira toujours pendant les week-ends : si on se marre, ce sera uniquement parce qu'un gai luron aura balancé du gaz hilarant dans le studio !

Il y a heureusement, côté « cinoche », du vrai nouveau à T.f.1 : la chaîne vient de constituer une filiale,« T.f.1. films production », dont le rôle ne devrait pas être négligeable. Cette société, entièrement contrôlée par l'Etat, produira huit films par an. Toutes ces bobines seront d'abord projetées en salles. T.f.1. ne pourra les diffuser sur le petit écran que deux ans après leur sortie. Enfin, une chaîne de télévision ne se contente plus de piller la production cinématographique pour remplir sa grille des programmes ! Enfin, une chaîne de télévision aide le septième art auquel elle doit tant ! Et il y a même des artistes qui siègent au conseil d'administration de « T.f.1. films production » : l'écrivain Françoise Mallet-Joris et le cinéaste Robert Enrico...

Coll. Fondation Jean Jaurès

V.g.e. contre l'I.v.g.?

La loi Veil passée - grâce aux voix de la gauche - la société libérale avancée n'eut plus qu'un obectif : la saboter. C'est en passe de réussir : les femmes reprennent l'avion pour Londres

PAR CHRISTINE COTTIN

V.G.E. trouve que « I.v.g. est un mot affreux » (sic) ! V.g.e., I.v.g., l'un est affreux, l'autre pas. Le plus affreux des deux n'est d'ailleurs pas forcément celui que l'on pense. Dans le cadre des innombrables perles pondues par notre président — à noter qu'il ne pond que des perles, les diamants, il préfère les passer sous silence —, on pourrait ironiser longtemps.

Il faut simplement remarquer que cette déclaration choquée — pleine de distinction et de qualité ? — sur l'I.v.g. n'était pas gratuite. Valéry Giscard d'Estaing l'a faite dans une interview publiée par le très traditionnaliste « Jours de France » le 4 février dernier. Un bon contexte pour souligner qu'il est catholique, et que le pape « est un personnage considérable ». On voit dans quelles eaux, cahin-caha, prêchi-prêcha notre président s'en va t'à la pêche aux électeurs.

A noter, toutefois, qu'il s'est bien gardé de rappeler aux lecteurs de cet hebdomadaire que c'est sous son règne que l'avortement a enfin pris sa forme légale d'I.v.g. (interruption volontaire de grossesse). Et que c'est même probablement la seule réforme digne de ce nom que l'histoire acceptera de porter au crédit de son septennat.

Arrières-cuisines et septicémies

Bien à son corps défendant, il est vrai. Si l'on avait dû compter sur les amis politiques de Giscard, la loi Veil n'aurait pas été votée. Et on en serait toujours à l'intolérable discrimination : cabinets médicaux feutrés et hors de prix pour les amantes des beaux messieurs, arrières-cuisines douteuses, épingles à tricoter et septicémies pour toutes les autres, celles qui n'ont ni moyens, ni informations, ni relations.

La loi Veil est passée. C'en était déjà trop pour leur société libérale avancée. Pour garder bonne figure face à tous leurs intégristes — fervents adeptes du respect de la vie et... de la peine de mort — et fort bons électeurs, il fallait faire quelque chose. Une seule solution : saboter l'application de la loi. C'est parfaitement réussi. Une enquête faite par le Planning familial est révélatrice : sur deux cent soixante-treize hôpitaux interrogés, soixante-six refusent complètement de pratiquer des I.v.g. Une quarantaine d'autres s'arrogent le droit de ramener le délai de dix semaines accordé par la loi aux femmes à huit semaines ! Au-delà, qu'elles se débrouillent ! Un signe ne trompe pas : les voyages organisés pour l'Angleterre ont repris, comme au temps de la clandestinité.

Parallèlement, les seuls articles de la loi Veil appliqués avec rigueur sont — bien évidemment — les articles répressifs.

Le 5 mars prochain, la 16e chambre correctionnelle donnera son verdict dans l'affaire de la Pergola. Huit médecins de cette clinique du XVIIIe arrondissement de Paris sont poursuivis pour avoir pratiqué des avortements « à la chaîne » et hors délais. Sur le banc des accusés à leurs côtés, les parents de deux mineures qui auraient subi une I.v.g. au-delà de cinq mois.

« Que chaque hôpital public accepte d'en faire comme le prévoit la loi et il n'y aurait plus de scandale de l'avortement en France. » Simone Iff, président du Planning familial, n'approuve pas ce qui s'est passé à la Pergola. Son témoignage n'en avait que plus de force. « La Pergola était dans le XVIIIe arrondissement où l'hôpital Lariboisière a refusé de pratiquer des I.v.g. jusqu'en 1978. Aujourd'hui encore cet hôpital n'en fait que deux par semaine. »

A Paris, les chiffres sont clairs : 4 500 I.v.g. annuels dans le secteur public pour 9 500 dans le privé. Une regrettable carence du service public. Mais Simone Iff l'a redit au juge : « Ces 9 500 femmes, ce sont de toute façon des femmes qui n'auront pas connu la sonde artisanale ou la queue de persil. Ce sont des femmes qui ne mourront pas de scepticémie. N'importe quelle clinique vaut mieux que ces solutions-là ! »



Manifestations pour la défense et l'application de la loi Veil.

Des évidences, nul n'en doute, qui n'entraîneront pas pour autant la clémence de la justice. Deux jugements liés à la loi Veil sont à ce titre révélateurs.

Pour le premier, il faut remonter au mois de décembre 1979 à Nemours. Le bulletin municipal de la ville, dirigée par le maire socialiste Jean Grattier depuis les dernières élections municipales, ouvre ses colonnes aux Nemouriens. Et aux Nemouriennes : sur trois pages, un groupe de femmes, alors que la loi Veil est en passe de revenir devant les députés, expose la situation de la contraception et de l'avortement dans cette ville de Seine-et-Marne. Un dossier comme en ont fait des dizaines d'autres journaux.

Oui mais voilà, six habitants de Nemours ont porté plainte. Dont deux personnes de plus de quatre-vingts ans qui ont signé un courrier écrit d'une autre main. Bizarre... Et voilà Jean Grattier, devant le tribunal correctionnel de Sens, poursuivi pour « propagande antinataliste » ! Les ennemis politiques de Grattier sont nombreux, surtout ceux qui ne se remettent pas d'avoir perdu la mairie aux dernières élections. Les bâtons dans les roues, il a l'habitude. Il explique donc au juge sa volonté d'informer les Nemouriens. En toute bonne logique, le tribunal admet qu'il tombe sous le coup de l'article 469-1 du code pénal mais le dispense de peine. C'était sans compter sur le ministère public, qui décide de faire appel. Moyennant quoi, Grattier, le 28 janvier, est condamné par la 11e chambre de la cour de Paris à mille francs d'amende ! « Considérant que le désintéressement du prévenu n'est pas contestable, il est non moins établi que certains lecteurs forcés du bulletin municipal ont été choqués ou révoltés, ce qui justifie le prononcé d'une sanction pécunière ! »

Pour calmer les réfractaires

En fait, au cours de l'audience, chacun savait que le tort principal de Grattier, c'est d'avoir battu Etienne Dailly, ex-maire de Nemours, ex-président du conseil général, ami personnel de Barrot, champion au Sénat du durcissement du texte de la loi « Sécurité et liberté ». N'être plus rien en Seine-et-Marne que le président de l'office H.l.m. de Nemours lui reste apparemment en travers de la gorge. La condamnation aberrante de Grattier l'apaise-t-il ?

En tout cas, sous peine d'incohérence, il faut que le ministère public attaque aussi un certain nombres de publications telles « F magazine » de novembre 1978, « Elle » du 29 octobre 1979, « le Point » du 30 avril 1979, « le Monde » du 19 novembre 1977, « Marie-Claire » d'octobre 1974, entre autres. Elles ont toutes révélé ce que « Vivre à Nemours » a publié dans son dossier sur l'I.v.g., et même davantage. A n'en pas douter cela ferait un beau procès.

Deuxième jugement dans le même genre : le 29 janvier dernier, à Bayonne, deux médecins généralistes, Alain et Régine Chevallier, sortent du tribunal sans qu'aucune sanction de fait n'ait été prononcée contre eux. Le jugement n'est pas si simple. En fait ces deux médecins, poursuivis pour avoir pratiqué des avortements dans leur cabinet médical à Bayonne, ne sont pas purement et simplement relaxés. Ils sont reconnus coupables (car la loi Veil interdit toute pratique d'I.v.g. en dehors d'établissements hospitaliers) et donc condamnés, aux termes de l'article 317 du code pénal et L 176 du code de la santé publique à cinq ans d'interdiction d'exercer la médecine. Mais, considérant que les deux médecins n'avaient jamais agi dans un souci de lucre, et relevant qu'au moment des faits des établissements autorisés à pratiquer des I.v.g. sur la côte basque ne suffisaient pas au traitement de tous les cas dignes d'intérêt, les magistrats, recourant à l'article 55-1 du code pénal, les ont relevés de cette peine.



Congrès de Laissez-les-vivre : les intégristes n'ont pas désarmé.

Un jugement biscornu, tout à fait révélateur des contradictions des différents textes réglant l'application de la loi Veil, mais dont Alain et Régine Chevallier se seraient satisfaits. Le Syndicat de médecine générale, en particulier, se félicitait que les attendus du procès reconnaissent la « pratique irréprochable » des deux généralistes, « pratique n'ayant eu comme seul but que pallier les insuffisances actuelles de la loi sur les I.v.g. ».

C'était faire réellement trop confiance à la justice de notre pays. Trois jours après le verdict où la clémence dominait, la nouvelle tombait : le Parquet fait appel. En clair, le gouvernement ne veut pas en rester là. Pour calmer ses troupes réfractaires à la libération, le gouvernement, une fois le vote enregistré, n'avait cessé de donner des garanties : ça ne serait que la loi, rien que la loi, et toute personne s'en écartant serait sévèrement punie. Aujourd'hui, on le voit à pied d'œuvre. Alain et Régine Chevallier livrés à la vindicte des intégristes ? C'est peut-être miser un peu vite sur la démobilisation et la détente qui avaient suivi le vote de la loi. Assez de temps a passé depuis ce jour faste pour que déboires, désillusions et désespoir aient retrouvé leur place au hit-parade de la course d'obstacles qui sépare une mère des enfants qu'elle a désirés, et seulement de ceux-là.

Un seul détail varie : désormais, une loi existe. Les Françaises ont enregistré qu'elles avaient un droit : celui d'accéder à la contraception et à l'avortement quand elles l'estiment nécessaire. Or dans les faits, presqu'une fois sur deux, ce droit leur est refusé. Que diraient les intégristes si on empêchait un mariage sur deux ou bien un baptême sur deux ? Ils se mettraient en colère et ils auraient bien raison. Malheur à celui par qui la colère des foules arrive. ●

Diffusion N.m.p.p. - Commission paritaire n° 52325